

ASSEMBLEE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Session 1991-1992

Séances du mardi 7 juillet 1992 (matin et après-midi)

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

SEANCE DU MATIN

	Pages
<i>Communication</i>	3
<i>Approbation de l'ordre du jour</i>	3
<i>Prise en considération de la proposition de règlement déterminant les emblèmes propres à la Commission communautaire française</i>	
Demande d'urgence. (Orateurs: MM. De Coster et de Lobkowicz.)	3
<i>Proposition de règlement déterminant les emblèmes propres à la Commission communautaire française</i>	
Discussion des articles.	3
<i>Projet de règlement contenant le budget de l'exercice 1992 de la Commission communautaire française</i>	
Document 4-I et II (1991-1992) n° 1a.	6
Document 4-I et II (1991-1992) n° 1b.	6
Document 4-I et II (1991-1992) n° 2	6
Document 4-I et II (1991-1992) n° 3	6
Discussion générale. (Orateurs: MM. Harmel et Escolar, rapporteurs, Mme Lemesre, MM. De Coster, Duponcelle, de Patoul, Mme Willame, MM. Cools et Parmentier.)	6

SEANCE DE L'APRES-MIDI

Pages

Projet de règlement contenant le budget de l'exercice 1992 de la Commission communautaire française

Discussion générale (suite). (Orateurs : M. Galand, Mme Payfa, M. Mesot, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. de Looz-Corswarem, Thys, Ministre, membre du Collège, chargé de la Santé, Gosuin, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes, et Duponcelle.)

22

Présidence de M. S. Moureaux, Président

La séance est ouverte à 9 h 30.

(M. Escolar, secrétaire, prend place au bureau.)

(Le procès-verbal de la dernière réunion est déposé au bureau.)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

COMMUNICATION

M. le Président. — Conformément à la demande émise par l'Assemblée, la résolution sur la défense de l'usage de la langue française par les élus francophones des communes de la périphérie bruxelloise et des communes à statut spécial a été adressée aux Présidents des partis francophones, aux délégués francophones à la négociation de Communauté à Communauté, au Collège de notre assemblée ainsi qu'au Conseil et à l'Exécutif de la Communauté française.

De même la résolution visant à améliorer l'enseignement technique dans les différents niveaux d'enseignement a été adressée au Collège de notre Assemblée ainsi qu'au Conseil et à l'Exécutif de la Communauté française.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. — Au cours de sa réunion du mardi 30 juin 1992, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance publique de ce mardi 7 juillet et du vendredi 10 juillet 1992 (art. 27).

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

Nous commencerons par la prise en considération de la proposition de règlement déterminant les emblèmes propres à la Commission communautaire française.

Puis nous aborderons la discussion générale du projet de règlement contenant le budget de l'exercice 1992 de la Commission communautaire française.

Si vous êtes d'accord, la liste des orateurs sera clôturée à 11 heures 30.

Ce vendredi 10 juillet, après la clôture de la discussion générale du projet de budget 1992, de la Commission communautaire française, nous en examinerons les tableaux et les articles.

Les questions d'actualité sont fixées à 11 heures 30 le vendredi 10 juillet et les votes sont prévus à partir de 12 heures le même jour étant entendu qu'il nous reste l'après-midi si nous ne pouvions en terminer le matin.

PROPOSITION DE REGLEMENT DETERMINANT LES EMBLEMES PROPRES A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Prise en considération

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la prise en considération du projet de règlement.

L'assemblée est-elle d'accord sur cette prise en considération? (*Assentiment.*)

Il en est donc ainsi.

Demande d'urgence

M. De Coster. — Monsieur le Président, à l'unanimité des groupes présents, je pense, je vous demande l'urgence pour l'examen de cette proposition de règlement.

M. de Lobkowicz. — En quoi y a-t-il urgence?

M. De Coster. — Je pense, Monsieur de Lobkowicz, que votre chef de groupe était d'accord, lors du dernier bureau élargi, pour demander l'urgence. Il y avait unanimité à ce sujet.

Il conviendrait que nous puissions disposer de notre emblème le 27 septembre prochain pour la fête de notre Communauté. Pour ce faire, nous devrions pouvoir prendre les dispositions pratiques pendant la période des vacances.

M. le Président. — Je suis donc saisi d'une demande d'urgence pour l'examen de cette proposition de règlement.

Puis-je considérer qu'il y a accord sur la demande d'urgence, à l'exception peut-être de M. de Lobkowicz? (*Assentiment.*)

Modification de l'ordre du jour

M. le Président. — La proposition est présentée par tous les chefs de groupe.

Dans ces conditions, je propose à l'Assemblée d'accepter d'examiner immédiatement cette proposition sans renvoi à la Commission réunie. Puis-je considérer qu'il y a unanimité? (*Assentiment.*)

Je propose donc que nous abordions dès maintenant la discussion et, si personne ne demande la parole, l'examen des articles de cette proposition de règlement.

Tout le monde est-il d'accord? (*Assentiment.*)

Il en sera donc ainsi.

PROPOSITION DE REGLEMENT DETERMINANT LES EMBLEMES PROPRES A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Discussion de la proposition de règlement

M. le Président. — Nous abordons donc immédiatement la discussion de la proposition de règlement.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Personne ne demandant la parole, elle est close.

DISCUSSION DES ARTICLES

Votes réservés

M. le Président. — Nous passons à la discussion des articles. Voici l'article 1^{er}.

Article 1^{er}. Les armoiries de la Commission communautaire française ont la forme d'un écu ordinaire, écartelé en

croix aux 1. et au 4. d'or au coq hardi de gueules et aux 2. et 3. d'azur à la fleur d'iris d'or. Elles sont représentées conformément au modèle figurant en annexe 1 du présent règlement.

La parole est à M. de Lobkowicz.

M. de Lobkowicz. — Monsieur le Président, si je m'interrogeais sur la nécessité de l'urgence, c'était précisément pour donner la possibilité aux membres de l'assemblée d'étudier votre proposition, que nous n'avons reçue qu'hier, proposition intéressante à bien des égards mais qui pourrait éventuellement être améliorée, mais vous nous prenez de court.

Le Bureau élargi aurait pu prévoir une discussion en Commission sur l'ensemble du texte, certaines remarques auraient pu y être formulées.

Vous avez choisi de représenter sur cet emblème les armoiries de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Communauté française qui sont, par ailleurs, également celles de la Région wallonne. C'est un choix. On aurait pu en faire d'autres.

Dans la mesure où vous avez décidé de couper le drapeau en quatre parties, n'est-il pas dommage que le même emblème soit repris à deux reprises, et ceci deux fois? N'aurait-il pas été judicieux — et c'est une discussion que nous aurions pu avoir en commission — d'utiliser différemment ces quatre parties? Nous aurions pu, par exemple, indiquer notre appartenance bruxelloise, notre appartenance francophone mais encore notre appartenance belge et européenne. C'était une autre possibilité.

Voilà pourquoi, à propos de cet article 1^{er}, qui détermine les couleurs de l'assemblée, je souhaite proposer oralement un amendement tendant à demander qu'apparaissent sur l'emblème le coq wallon, l'iris bruxellois, le drapeau belge et le drapeau européen. (*Tumulte.*)

M. le Président. — Monsieur de Lobkowicz, vous constatez que je vous laisse vous exprimer. Vous pourriez même monter à la tribune pour y exposer votre position en long et en large.

Je signale que les documents ont été envoyés jeudi dernier. Tous les membres devraient donc avoir eu le temps nécessaire pour les examiner, d'autant plus qu'une réflexion préalable a déjà eu lieu, sans aucun parti pris. Ce document n'émane d'aucune tendance politique et permet, apparemment, de recueillir l'unanimité. Mais en pareil cas, le mieux est parfois l'ennemi du bien!

La parole est à Mme Willame.

Mme Willame. — Monsieur le Président, j'aimerais souligner certaines choses.

D'abord, la proposition de règlement qui nous est soumise est signée par les cinq chefs de groupe: MM. De Coster, Cools et de Patoul, Mme Huytebroeck et moi-même.

Notre assemblée est composée notamment d'un bureau et d'un bureau élargi, qui ont discuté de cet emblème. Les figures, les images et les couleurs ont été soumises à ces différents organes.

Quant à l'information des membres, la communication doit se faire, en principe, par le biais des groupes politiques. Il est de la responsabilité des chefs de groupe de répercuter les décisions prises au sein du bureau et du bureau élargi afin que chacun des membres de cette assemblée soit au courant de se qui s'y passe.

Dès lors, étant donné le caractère à la fois important et relativement formel de ce type de proposition de règlement, ne pouvons-nous pas, vu aussi l'accord intervenu entre les chefs de groupe, poursuivre nos travaux?

M. le Président. — La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Monsieur le Président, j'entends bien ce que Mme Willame vient de nous dire. Je rappelle aussi qu'il se dit en réunion du Bureau est, en principe, confidentiel...

Compte tenu de certaines remarques émises ici, ne serait-il pas opportun, Monsieur le Président, et c'est une proposition que je fais, de réunir la commission compétente ce midi afin d'examiner cette proposition, comme semblent le vouloir certains membres? Je me demande d'ailleurs pour quelle raison nous n'envoyons pas cette proposition de règlement en commission. Sur quel article du règlement vous basez-vous pour ne pas l'envoyer en commission?

M. le Président. — Monsieur Drouart, je suis désolé de vous dire que le président ne peut permettre de modifier ainsi les décisions de l'assemblée. Nous venons de décider, à l'unanimité, de ne pas envoyer cette proposition en commission et d'en discuter immédiatement en séance publique.

Pourquoi vouloir, alors que nous en sommes à la discussion de l'article 1^{er}, revenir sur la décision de procédure prise à l'unanimité par l'assemblée? Cela ne paraît ni possible ni sérieux.

Nous en sommes donc à l'article 1^{er} et je constate que, à l'exception de M. de Lobkowicz jusqu'à présent, il y a eu unanimité.

Puis-je considérer qu'il y a unanimité sauf l'abstention ou le vote hostile de M. de Lobkowicz?

Si vous voulez des votes formalisés, nonobstant le fait que cette proposition est présentée par l'ensemble des groupes de l'assemblée, nous procéderons au vote vendredi sur les articles et sur l'ensemble de la proposition. Dans ce cas nous nous limiterons aujourd'hui à la discussion des articles.

La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre. — Monsieur le Président, ne gonflons pas exagérément cet incident. Je propose de suivre la proposition de Mme Willame, d'entamer la discussion du budget qui représente l'essentiel de nos travaux d'aujourd'hui. Je confirme que le PRL a donné son accord par la voix du chef de groupe et de la Vice-Présidente de l'Assemblée au sein du Bureau. M. de Lobkowicz prend une position isolée. Cela le regarde. Il la défend en assemblée comme c'est son droit.

M. le Président. — C'est bien ainsi que je considérerais la chose. Puis-je enregistrer l'accord de l'assemblée sur l'article 1^{er} ou souhaitez-vous qu'il soit procédé au vote nominatif sur ce point vendredi?

La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Monsieur le Président, je vous demande de bien vouloir faire procéder à un vote sur ce point, vendredi.

M. le Président. — Puisque vous le souhaitez, nous voterons donc vendredi sur l'article 1^{er}.

Quelqu'un souhaite-t-il encore prendre la parole sur l'article 1^{er}?

La parole est à M. de Lobkowicz.

DEPOT D'UN AMENDEMENT A L'ARTICLE 1^{er}

M. de Lobkowicz. — Monsieur le Président, je souhaite déposer un amendement à l'article 1^{er}.

M. le Président. — Monsieur de Lobkowicz, un amendement doit être déposé par écrit, selon des règles bien précises. Je ne suis pas saisi d'un amendement à l'heure actuelle.

M. de Lobkowicz. — Monsieur le Président, je puis vous soumettre avant la fin de la discussion des articles.

M. le Président. — Ce sera trop tard, Monsieur de Lobkowicz, je suis désolé.

M. de Lobkowicz. — Monsieur le Président, puis-je vous le remettre immédiatement? Il est manuscrit.

(M. de Lobkowicz remet son amendement au Président.)

M. le Président. — Je rappelle à l'honorable membre les dispositions de l'article 45, paragraphe 3, du Règlement:

«Les amendements, sous-amendements ou articles additionnels ne peuvent être mis en discussion que s'ils sont présentés ou appuyés par trois membres; s'ils sont introduits après la clôture de la discussion générale, ils doivent être présentés et appuyés par cinq membres.»

Pouvez-vous me dire si ces conditions sont remplies, Monsieur de Lobkowicz?

M. de Lobkowicz. — Quinze pour vous, Monsieur le Président! *(Sourires.)*

M. le Président. — Je constate que votre amendement n'est ni signé, ni appuyé. Il n'est donc pas recevable.

M. de Lobkowicz. — Monsieur le Président, s'il n'est pas signé, il est entièrement écrit de ma main. Je suppose que cela peut suffire.

M. le Président. — La seconde condition n'est pas remplie, Monsieur de Lobkowicz. Je suis donc au regret de déclarer votre amendement irrecevable.

Nous avons terminé la discussion de l'article 1^{er}.

L'article 1^{er} est réservé.

Art. 2. Le sceau de la Commission communautaire française porte le coq hardi des armoiries de la Communauté française de Belgique avec la légende «Commission communautaire française», éventuellement précédée de la mention identificatrice de la composante institutionnelle. Cette légende est inscrite dans le sens des aiguilles d'une montre, conformément au modèle figurant en annexe 2 du présent règlement.

— Réservé.

Art. 3. Le drapeau de la Commission communautaire française est divisé en quatre parties égales. La première et la quatrième reproduisent le drapeau de la Communauté française de Belgique, les deuxième et troisième, celui de la Région de Bruxelles-Capitale. Chaque partie a les proportions deux : trois. Les symboles sont inscrits conformément aux décret et ordonnance respectifs de la Communauté française et de la Région de Bruxelles-Capitale.

Conformément au modèle figurant en annexe 3 du présent règlement, le battant du drapeau de la Commission communautaire française correspond à une fois et demie la longueur du guindant.

— Réservé.

Art. 4. Le drapeau de la Commission communautaire française est arboré le 27 septembre aux édifices publics de la Région de Bruxelles-Capitale qui relèvent de la Communauté française.

Dans la même région, il est également arboré sur les bâtiments officiels de cette Communauté dans les mêmes conditions et aux mêmes dates que le drapeau national, celui de

la Communauté française ou celui de la Région de Bruxelles-Capitale.

Le Collège peut décider le pavoisement à d'autres dates.

M. le Président. — La parole est à M. de Lobkowicz.

M. de Lobkowicz. — Monsieur le Président, je tiens à vous faire part d'une simple réflexion.

Vous nous proposez d'arborer, le 27 septembre, aux édifices qui relèvent de la Communauté française, le drapeau de notre Commission. N'est-il pas quelque peu ridicule d'agir de la sorte? Ce jour-là, en effet, nous verrons côte à côte un drapeau belge, un drapeau bruxellois, un drapeau de la Communauté française et ce quatrième drapeau — qui sera peut-être arboré en même temps qu'un drapeau communal, le drapeau européen ou un drapeau provincial.

Notre drapeau reprend déjà les sigles de deux autres drapeaux arborés obligatoirement ce jour-là!

M. le Président. — S'il n'y a pas d'autres observations à cet égard, l'article 4 est réservé.

Art. 5. Les hautes autorités et les représentants officiels de la Commission communautaire française peuvent faire usage, dans l'exercice de leurs fonctions, d'une marque honorifique distinctive. Cette marque, conforme au modèle figurant en annexe 4 du présent règlement, consiste en un fanion aux proportions vingt-six sur trente, construit comme le drapeau décrit à l'article 3 et garni d'une frange bleue, jaune et rouge.

M. le Président. — La parole est à M. de Lobkowicz.

M. de Lobkowicz. — Monsieur le Président, j'ai une question à poser aux signataires de ce texte en ce qui concerne les deuxième et troisième mots de cet article 5: «les hautes autorités». Sauf erreur de ma part — comme j'en ai déjà commis plusieurs aujourd'hui, je pourrais peut-être encore en commettre une de plus! — ce terme ne me semble correspondre à rien, ni en droit, ni en fait pour ce qui concerne notre Commission.

La loi spéciale prévoit un collège, un président, des vice-présidents, des membres de l'assemblée, mais ne prévoit pas de «hautes autorités». Qui sont-elles donc? Est-ce vous? Dans les faits, il est évident qu'il s'agira de vous, et uniquement de vous. Ce ne sont évidemment pas les membres du Collège qui vont arborer votre drapeau. En leur qualité de membres de l'Exécutif de la Région bruxelloise, s'ils avaient l'intention d'apposer un drapeau sur leur voiture, ils préféreraient, sans doute l'Iris bruxellois à ce drapeau sur lequel nous allons nous prononcer aujourd'hui. Pouvez-vous, dans ce cas, justifier l'emploi de ce terme «hautes autorités»?

M. le Président. — Monsieur de Lobkowicz, je vous ai permis d'intervenir bien qu'il ne soit pas d'usage d'interpeller le Président.

Je vous signale que cette proposition de règlement a reçu l'assentiment du Collège. Il s'agit d'une décision qui concerne l'ensemble des institutions de notre Commission communautaire, et au premier titre le Collège comme le Conseil et ses représentants légitimement élus. Les termes utilisés sont de tradition en droit public belge. Cette référence devrait vous donner satisfaction, Monsieur de Lobkowicz.

Si plus personne ne demande la parole, l'article 5 est également réservé.

Nous voterons vendredi sur les articles réservés et sur l'ensemble de la proposition de règlement.

La parole est à M. Drouart.

M. Drouart. — Monsieur le Président, je regrette le tour qu'a pris la discussion. Je tiens à préciser également qu'en ma qualité de membre de cette assemblée — je vous demande de m'excuser si j'interpelle ici le Président — j'apprécie peu le fait que le président juge les propos d'un certain nombre de membres de notre assemblée. Que l'on soutienne ou non le fond des interventions, ce n'est pas le rôle du président de caricaturer les propos des intervenants.

M. le Président. — Le président note donc qu'il ne devrait plus faire de compliments concernant les interventions des membres !

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DE L'EXERCICE 1992 DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Discussion générale

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion générale du projet de règlement.

La discussion générale est ouverte.

La parole est à M. Harmel, rapporteur.

M. Harmel, rapporteur. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, la Commission réunie du Budget a examiné les 23, 25 et 26 juin 1992, le projet de règlement contenant le budget de l'exercice 1992 de la Commission communautaire française, la Communauté française ayant adopté son budget le 23 juin dernier.

Dans quelques instants, notre collègue M. Escolar vous fera rapport sur la discussion des articles. Mon intervention se limitera donc à un compte rendu aussi synthétique que possible des exposés des Ministres et de la discussion générale qui s'est ensuivi.

Le 23 juin, la Commission a tout d'abord entendu l'exposé du Ministre Gosuin qui a donné lieu à une première discussion générale. Le 25 juin, nous avons entendu l'exposé du Ministre Thys relatif aux matières de santé et nous avons, le même jour, terminé la discussion générale et la discussion des articles portant sur ces matières de santé.

Le 26 juin, nous avons poursuivi la discussion générale et l'examen des articles du budget relevant de la compétence du Ministre Gosuin.

Dans le cadre de son exposé, ce dernier a tout d'abord rappelé que l'équilibre budgétaire représentait un objectif politique primordial pour le Collège, qui était toutefois attentif à ce que les matières « faibles », comme la création culturelle par exemple, ne fassent pas les frais d'augmentations consenties aux secteurs « forts », comme le secteur social.

Pour les matières traditionnelles, il est à noter que la dotation provenant de la Communauté française est en croissance de 4,35 p.c., c'est-à-dire qu'elle passe de 306 millions à 319,3 millions.

Pour les matières « social-santé » déléguées, la croissance est de 5,60 p.c. c'est-à-dire que la dotation passe de 1 385,1 millions à 1 462,7 millions.

Pour les matières transférées, elle est de 2,96 p.c.

Le Ministre a ensuite précisé qu'un des objectifs à atteindre était la réduction progressive d'une certaine forme de saupoudrage des interventions.

Il importe en effet d'éviter les doubles emplois et les chevauchements injustifiés dans le financement des interventions

faites par la Commission communautaire française et par la Communauté française.

L'amélioration de la visibilité politique des asbl est également un point auquel le Collège a apporté son attention et qui a été soutenu par plusieurs commissaires.

Les asbl devront désormais jouer un rôle d'instrument plus souple d'action et de gestion que ne le peut l'administration. Il sera de ce fait opportun d'avoir sur celles-ci un contrôle accru.

Le Ministre a ensuite rappelé les perspectives dans lesquelles s'inscrira la politique culturelle du Collège. Le projet de budget fait apparaître trois axes prioritaires : tout d'abord renforcer l'image francophone de Bruxelles, ensuite accentuer l'intégration réciproque des groupes sociaux et lutter contre les phénomènes de marginalisation, enfin penser la ville de demain. C'est dans cette optique que le Collège entend maintenir, dans les différentes communes et les différents quartiers, une animation culturelle décentralisée par le biais du cinéma, du spectacle, de la musique ou de toute autre activité.

Il est à noter que le crédit affecté aux dépenses culturelles se montait l'an dernier à 130 789 000 francs. Dans le projet de budget de l'exercice 1992, le même crédit se monte à 139 043 000 francs, ce qui traduit une augmentation sensible afin d'atteindre ces différents objectifs.

En conclusion de son exposé, le Ministre Gosuin a souligné que le Collège ne souhaitait pas concurrencer la politique culturelle de la Communauté française à Bruxelles. En effet, d'une part, les moyens de la Commission communautaire française sont proportionnellement modiques et d'autre part cela risquerait d'inciter la Communauté à se désintéresser de Bruxelles, alors que chacun souhaite précisément l'inverse.

Dans le secteur de l'action sociale et de la santé, le Ministre a précisé que les objectifs suivants seront poursuivis par le Collège :

— Le protocole d'accord de la table ronde intersectorielle sera intégralement respecté.

— Pour le secteur des IMP, le Ministre a souligné qu'une majoration de plus de 4 p.c. était prévue pour faire face à leurs dépenses. En outre, pour ce secteur, l'élaboration d'une nouvelle réglementation est sur le point d'être terminée.

— En ce qui concerne le secteur famille, le Collège devra appliquer les deux Règlements approuvés par l'Assemblée, relatifs aux centres de service social et aux services d'aide aux familles.

— Pour les services d'aide aux familles, les barèmes d'utilisateurs n'ayant plus fait l'objet d'une adaptation depuis 1979, une adaptation prochaine est envisagée.

Dans le cadre de la politique de la santé, le Ministre Thys a d'abord expliqué ses principaux objectifs. Il a lui aussi rappelé la priorité accordée à la mise en œuvre des accords de la table ronde intersectorielle.

Le protocole d'accord du 30 septembre 1991 envisageait principalement la revalorisation des subsides octroyés aux associations et notamment, pour les centres de santé mentale, l'augmentation des subventions relatives aux rémunérations des travailleurs et l'augmentation des frais de fonctionnement.

Le Ministre a en outre précisé qu'une refonte globale de la réglementation est actuellement préparée en collaboration avec l'administration.

Dans le même contexte, le Ministre a attiré l'attention des membres sur l'augmentation du crédit prévu à l'article 871/332 08 « Initiatives originales en matière de santé mentale » de 2 150 000 francs à 4 000 000 de francs. Cet article permettra le soutien à des expériences particulières de travail ambulatoire en santé mentale.

Le Ministre Thys a également précisé qu'il entendait privilégier une coordination des initiatives.

Le Collège entend à cette fin poursuivre le soutien des associations qui ont des activités en matière d'éducation à la santé et de prévention.

Le Ministre a ensuite réaffirmé toute l'importance qu'il entendait accorder au Conseil consultatif bruxellois francophone de la santé et de l'aide aux personnes, et en particulier à la section «Éducation à la santé et prévention».

Enfin, il a déclaré vouloir poursuivre son soutien aux institutions de prévention et de traitement des toxicomanes. Le Ministre a rappelé également aux membres que, dans le cadre de la Commission communautaire commune, le Ministre Chabert et lui-même avaient commandé à un groupe réunissant des experts de terrain un rapport sur la problématique des toxicomanies à Bruxelles.

Le Ministre veillera à ce que les institutions francophones, particulièrement actives sur ce terrain, soient associées à ce travail de coordination.

Les exposés des Ministres Gosuin et Thys ont ensuite fait l'objet d'une discussion générale.

Plusieurs membres se sont déclarés soucieux d'éviter des glissements budgétaires vers les secteurs «Social et Santé» au détriment des matières culturelles. Ils ont demandé des explications relatives au coût du personnel afin de vérifier que le budget du secteur traditionnel reste bien identique.

Un membre, tout en se félicitant de l'augmentation du montant des recettes ordinaires, s'est déclaré quelque peu préoccupé par le déficit de 23 millions présenté au budget ordinaire. Les bonis dégagés des exercices précédents permettent, certes, de présenter un résultat général en boni de 16 millions. Ce membre a toutefois attiré l'attention du Collège sur la nécessité de ne pas reproduire cette situation d'année en année et de prendre, de ce fait, les mesures structurelles adéquates.

Différents membres ont interrogé le Ministre compétent sur la situation de la Régie graphique rappelant qu'ils attendaient toujours le résultat de l'étude relative à l'avenir de la Régie qui avait été promis par le Collège.

Plusieurs membres ont déclaré rencontrer la préoccupation exprimée par le Collège d'éviter un désinvestissement de la Communauté française au détriment de Bruxelles. Dans cette optique, la nécessité d'une coordination entre la Commission communautaire française et la Communauté française ainsi que le respect de la clef de répartition Dehousse-Persoons ont été mis en exergue.

Dans le secteur social, un membre s'est demandé si une augmentation de 4 p.c. en faveur des IMP était suffisante. Le Ministre a répondu affirmativement.

Certains ont regretté que le poste du budget relatif aux enfants malades ait disparu. Le Ministre a répondu que ce poste budgétaire n'avait pas été supprimé, mais bien regroupé avec un article dans une autre rubrique.

Plusieurs commissaires ont posé des questions relatives aux asbl dont une relative à la politisation de celles-ci. Un commissaire s'est interrogé sur le maintien du rôle créateur, parfois d'avant-garde, des asbl face au contrôle accru auquel le Collège a, semble-t-il, la volonté de les soumettre: plan comptable uniforme, contrat de gestion, délégués du Collège, etc.

Un autre membre a estimé que les transferts en faveur des asbl ont considérablement augmenté, ce qui risque d'entraîner la perte de contrôle de l'administration sur leurs activités. Un commissaire a marqué sa satisfaction quant à la réforme de la présentation du budget et à l'amélioration de la visibilité politique des asbl, prônée par le Collège.

En matière d'enseignement, un membre a demandé au Collège d'élaborer, pour chaque secteur, un projet de règlement afin d'arrêter des critères objectifs de répartition des subsides. Le Ministre s'est déclaré favorable à une clarification des répartitions de subsides.

Un commissaire a constaté que l'encouragement à l'enseignement artistique semblait avoir été oublié. Dans sa réponse, le Ministre a précisé que le Collège avait dû opérer des choix; dans cette optique, le Collège a veillé à ne pas mener une action faisant concurrence à celle de la Communauté française qui risquerait d'aboutir à un désinvestissement de cette dernière à Bruxelles.

Le même membre a regretté que la volonté du Collège d'installer une vitrine francophone à la place des Martyrs ne soit assortie d'aucun plan financier ou d'action.

Un autre membre — qui s'est dit en total accord avec les préoccupations et projets défendus par le Ministre Thys — s'est toutefois demandé pourquoi la plupart des postes budgétaires relatifs à la santé étaient en diminution.

Enfin, au niveau de la prévention du sida et de la toxicomanie, un membre a demandé s'il ne s'agissait pas là d'une concurrence à l'action de la Communauté française.

Un commissaire s'est réjoui de la politique de la petite enfance menée à Bruxelles par le Ministre.

Dans sa réponse, le Ministre Thys a précisé que, par rapport à 1991, certains postes budgétaires avaient été diminués mais il a précisé que le Collège attendait des propositions du Conseil consultatif et adapterait les dépenses en fonction de ces propositions. Il s'agit là, selon le Ministre, d'une utilisation plus rationnelle des montants et d'une répartition différente destinée à éviter le saupoudrage. En fait, les montants proposés correspondent plutôt au budget initial de 1991.

En ce qui concerne la toxicomanie, le Ministre Thys a précisé que le rapport demandé permettra de déterminer quelles spécificités seront à développer. La Commission communautaire commune, la Communauté française et la Commission communautaire française essayeront de trouver les meilleures solutions en fonction de cette étude.

Je me réfère pour le surplus au rapport écrit.

Je remercie les services pour leur aide précieuse qui m'a permis de vous présenter ce rapport et cède la parole à M. Escolar qui vous fera rapport sur la discussion des articles. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Escolar, rapporteur.

M. Escolar, rapporteur. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, comme convenu avec mon Collègue, Dominique Harmel, que je remercie pour sa précieuse collaboration, mon intervention portera sur la partie du rapport concernant l'examen des tableaux budgétaires et la discussion des articles.

Néanmoins, il convient de rappeler les grands principes et les idées maîtresses du budget 1992 déjà développés par mon collègue Harmel et qui se retrouvent dans les questions des membres et dans les réponses du Ministre, à savoir:

1. La réforme de la présentation du budget;
2. La réduction progressive d'une certaine forme de saupoudrage des interventions;
3. L'amélioration de la visibilité politique des asbl;
4. La politique de rigueur créative;
5. Le renforcement de l'image francophone de Bruxelles;
6. L'intégration réciproque des différents groupes sociaux;

7. La concertation avec l'Exécutif de la Communauté française;

Et enfin,

8. La volonté d'éviter, d'une part, dans les matières traditionnelles, des glissements budgétaires vers le secteur social et, d'autre part, un désinvestissement de la Communauté française au détriment de Bruxelles.

L'examen des tableaux budgétaires a suscité de nombreuses questions de la part des membres aussi que le dépôt de 24 amendements dont un seul a été adopté.

Vous trouverez au rapport écrit le détail de ces propositions. J'évoquerai, si vous le voulez bien, les interventions les plus importantes de la discussion.

Dans le secteur «Administration générale» deux membres ont déposé un amendement visant à réduire le montant de l'article 104/111-01 — Rémunérations du personnel — de 128 millions à 112 millions, argumentant que le montant prévu en 1991 suffirait amplement à couvrir les besoins en personnel.

Le Ministre confirme que les frais sont calculés avec précision par l'administration, sur base de l'organigramme qui est, par ailleurs, joint au rapport.

En ce qui concerne l'article 104/221-01 — pertes de la Régie — Service en communication graphique et impression —, un membre souhaite savoir si l'inscription d'un franc au budget de 1992 signifie la disparition de ce service. Il rappelle que, lors de l'ajustement budgétaire 1991, le Ministre avait promis un rapport sur les activités de la Régie et la présentation d'un plan pluriannuel. Dès qu'il sera en possession du résultat de l'étude, le Ministre fournira toutes les informations utiles aux commissaires; l'avenir de la Régie sera examiné à cette occasion.

Dans la rubrique Enseignement CBRDP — Centre de recherche, de documentation et de formation pédagogique de Bruxelles —, deux membres ont déposé un amendement visant au regroupement de l'article 700/122-02 — frais d'animation — et de l'article 734/332-01 — publication en vue d'augmenter le poste 700/332-02 — subsides d'encouragement à l'initiation culturelle dans les écoles. Ce dernier poste serait ainsi porté à 2 500 000 francs, ceci afin de donner suite à la résolution sur l'enseignement artistique votée par notre assemblée le 26 juin dernier.

Pour le Ministre, les choix opérés tiennent compte des initiatives existantes qu'il convient de poursuivre. Le Ministre souligne la réorientation de l'ensemble de la rubrique budgétaire, plus particulièrement vers le rattrapage scolaire et les formations en relation avec la langue française dans les classes d'enfants défavorisés.

Plusieurs commissaires interrogent le Ministre sur la création d'une asbl qui devrait permettre une rationalisation dans le secteur Enseignement — CBRDP — d'optimiser les moyens, de les accroître et d'assurer un usage plus souple de ceux-ci, et, cela sans vider l'administration de sa mission. Le Ministre attend un rapport complet de l'administration avant de se prononcer sur les missions de la future asbl.

En ce qui concerne les articles 700/332-06 — aide aux initiatives éducatives en rapport avec les rattrapages scolaires — et l'article 700/332-09 — organisation de formation en relation avec la langue française dans les classes à forte densité d'enfants défavorisés —, plusieurs membres sont intervenus afin d'obtenir des informations sur l'expérience de l'ULB concernant le tutorat, sur l'évolution de cette expérience ainsi que sur les réseaux concernés par le rattrapage scolaire. Un membre a rappelé qu'il souhaitait l'élaboration d'un règlement pour cette matière.

Le Ministre répond qu'il a fait un effort particulier dans ce secteur fragile et sensible pour remédier aux déséquilibres scolaires qui existent dans les milieux défavorisés et de l'im-

migration. Il précise que l'expérience avec l'ULB permet à de jeunes étudiants étrangers, qui suivent des cours de formation à l'ULB pour devenir professeur, de parrainer des jeunes de même nationalité, éprouvant des difficultés scolaires. Le Ministre n'est pas opposé à une réglementation du subventionnement et explique qu'une somme de 1 500 000 francs est destinée au financement de l'expérience de tutorat et 1 000 000 francs aux écoles de devoirs.

A l'article 734/332-01 — subsides d'encouragement à l'enseignement artistique —, un commissaire insiste sur la nécessité de prévoir à l'avenir des subsides à l'encouragement de l'enseignement artistique de manière à permettre la mise en œuvre de la résolution votée par notre assemblée. Le Ministre répond que cet objectif est réalisé par divers articles du secteur culturel, notamment en permettant à des académies ou des institutions de sortir de leurs murs pour aller dans les écoles primaires.

Dans le secteur Jeunesse, un membre suggère de regrouper les articles 761/122-01 — animation dans les communes — paiement des moniteurs — et l'article 761/122-03 relatif à la protection sociale de la jeunesse: projet d'animation de rue. D'autres membres demandent au Ministre d'examiner les possibilités d'imputer sur ces articles la location de terrains de sports appartenant aux écoles ainsi que l'ouverture des piscines publiques après les heures de cours, durant les vacances et les jours fériés. En ce qui concerne le regroupement des articles, le Ministre explique que l'article 761/122-01 se rapporte plus spécifiquement à l'intervention de la Commission communautaire française dans l'opération «Été/Jeunes». Quant à la prise en charge de la location des infrastructures scolaires, le Ministre confirme qu'il a communiqué à la Conférence des échevins de la jeunesse le courrier qu'a adressé, en cette matière, le Ministre Di Rupo aux pouvoirs organisateurs.

En ce qui concerne les subsides aux organismes assurant l'information de la jeunesse, plusieurs commissaires souhaitent connaître l'utilisation de ces crédits ainsi que les critères d'octroi. Ces crédits semblent insuffisants, et il conviendrait de mettre fin au déficit structurel des Infor-Jeunes, notamment en regroupant l'informatisation des données sous l'égide du CIRBF.

Le Ministre explique qu'il faudra rechercher des économies dans le secteur et précise que ces organismes pourront bénéficier d'autres aides dans le cadre de projets ciblés.

Dans le domaine de l'éducation permanente, trois amendements sont déposés. Les deux premiers visent à réduire l'article 762/332-07 — subsides aux organismes d'éducation permanente des adultes — à 600 000 francs et l'article 762/332-08 — subsides aux organisations d'éducation permanente de personnes d'origine étrangère — à 300 000 francs, ceci afin de privilégier les associations qui assurent la citoyenneté responsable et l'intégration, et ce par rapport aux organisations syndicales qui disposent d'autres sources de financement. Ces réductions devraient permettre de mieux subsidier la création culturelle au détriment des associations «professionnelles» de l'exclusion sociale. Ces deux amendements ont été rejetés par 4 voix pour et 22 voix contre. Quant au troisième amendement, il porte sur le libellé de l'article 762/332-16 — subsides à des organismes francophones d'animation urbaine de quartier — en vue d'ajouter un «et» entre «urbaine» et «de quartier», ceci, afin de ne pas exclure l'ARAU du bénéfice de ces subsides qui peuvent ainsi être octroyés aux associations dont les missions dépassent le niveau local. Cet amendement a été adopté par 22 voix pour et 4 voix contre.

La discussion des articles du secteur Affaires culturelles a suscité le dépôt de dix amendements qui ont tous été rejetés. D'une façon générale, les augmentations et les réductions proposées tendent à favoriser la création artistique, à aider la diffusion des œuvres des jeunes créateurs et à investir dans les artistes plutôt que dans les lieux. Pour le Ministre, les lieux sont indispensables pour aider la création et la Commission

communautaire française conclura des conventions programmes avec les responsables des salles.

En ce qui concerne les subsides aux asbl, de nombreuses remarques ont été formulées. L'examen de l'article 770/332-01 — subside à l'asbl «Centre des grandes Conférences bruxelloises» — a initié un débat assez houleux sur la politisation des asbl. Quant à l'asbl «CFC Editions», un membre estime que les frais de fonctionnement de la librairie «Quartier latin» risquent de compromettre l'avenir de cette asbl.

Notre président a, quant à lui, rassuré la commission sur le pluralisme qui règne au sein des asbl et le Ministre confirme que toutes les asbl, dans un souci de gestion rigoureuse, seront tenues de rentrer un rapport d'activités, ainsi que leurs comptes.

Dans le domaine de la lecture publique et de l'édition, un amendement visant à diminuer de 390 000 francs le subside à l'agence centrale de la coordination de la lecture publique a été retiré compte tenu du fait qu'un des auteurs a été informé de ce que l'agence développera ses activités à partir de septembre prochain.

En matière d'action sociale, un commissaire a noté une contradiction entre l'intitulé de l'article 844/332-13 — subsides pour des associations d'accueil de jeunes enfants — et la mention qui s'y rapporte au cahier explicatif et qui se réfère à l'évaluation d'un projet d'intercommunale. Le Ministre attend le résultat de l'évaluation et confirme la volonté du Collège de mettre en place un outil permanent de planification, d'information et de conseil sur les besoins d'accueil et d'accompagnement des jeunes enfants.

Dans le secteur de la santé, un membre s'interroge sur la diminution de l'article 871/123-01 — promotion locale de l'éducation à la santé. Pour le Ministre, les moyens ont été concentrés sur deux actions: le DSQ de Cureghem et le bus itinérant de l'agence de prévention du sida initiée par Mme la Ministre De Galan. En ce qui concerne cette dernière initiative, il s'agit d'un choix politique fait en concertation avec la Communauté française.

Un commissaire regrette la diminution de 1 700 000 francs à 750 000 francs de l'article 871/332-02 — subsides aux associations s'occupant de santé en milieu immigré — mais admet, néanmoins, qu'il convient d'attendre les propositions du Conseil consultatif de la santé et de l'aide aux personnes.

Un autre membre craint, en ce qui concerne notamment la toxicomanie en milieu immigré, que certaines associations telles que l'asbl LAMA ne soient pénalisées dans leurs actions à la suite de cette diminution. Le Ministre précise qu'un glissement a été opéré de l'article concerné vers l'article 871/332-01 — subsides aux institutions de prévention et de traitement de la toxicomanie — et que des choix budgétaires ont été imposés par les décisions de la table ronde intersectorielle.

Voilà, chers Collègues, l'essentiel des interventions lors de la discussion des tableaux.

Le projet de règlement a été adopté par 20 voix pour et 8 voix contre.

Je tiens à remercier vivement notre greffier ainsi que les services de notre assemblée pour leur aide, combien précieuse, dans l'élaboration de ce rapport et les félicite d'avoir, par leurs prestations lors d'un week-end ensoleillé, permis de mener à bien et dans les délais impartis l'examen du budget au cours de la présente séance. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — Je remercie également les rapporteurs d'avoir consacré une partie de leur week-end au contrôle des rapports.

La parole est à Mme Lemesre.

Mme Lemesre. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, l'examen d'un budget est aussi le moment de l'examen d'une politique, de son évolution; le Ministre chargé de la Culture l'a bien compris puisqu'il a cru bon de présenter les grandes lignes de sa politique culturelle cinq jours avant la séance plénière consacrée à la présentation de son budget.

Seulement les belles déclarations en conférence de presse sont une chose et la réalité des chiffres et de ce qu'ils impliquent concrètement comme réalisations et activités sur le terrain en est une autre.

Ainsi il est faux de dire que les budgets culturels sont préservés en regard des budgets sociaux et de santé. Le glissement est réel et à plusieurs niveaux.

Le premier niveau concerne la masse salariale et le fonctionnement qui sont pris globalement sur la dotation «culture». Nous reviendrons plus tard sur le poste «rémunération du personnel» qui passe de 112 millions à 128 millions, pour lequel nous allons réintroduire un amendement le ramenant à de plus justes proportions.

Considérons dans un premier temps le budget de fonctionnement et de personnel qui est porté à 207 millions, contre 190 l'an dernier, en regard des malheureux 139 millions consacrés aux activités proprement dites.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Non seulement ils dénoncent le déplacement du centre de gravité de la politique culturelle des créateurs vers les structures, les organes de tutelle, mais, dans ce cas-ci, ils prouvent que les dépenses de personnel et de fonctionnement des matières déléguées social-santé sont entièrement à charge de la dotation de 346 millions qui devrait servir à mener une politique culturelle à Bruxelles.

Deuxième niveau de glissement: les loyers. Ceux-ci passent de 16,7 millions à 21,7 millions. Cette hausse correspond, bien entendu, à une hausse généralisée des loyers à Bruxelles, mais surtout à une augmentation des surfaces nécessaires pour loger le nouveau personnel en charge des matières social-santé.

Troisième niveau de glissement: le mali. Ne nous réjouissons pas trop vite d'un budget en bon apparence. En effet, sans les excédents des exercices antérieurs, celui-ci aurait accusé un déficit de 23 millions, déficit dû principalement, à savoir pour 16,5 millions, au secteur social-santé. Non seulement il s'agit d'une évolution dangereuse vers l'endettement si des mesures d'assainissement ne sont pas prises — car à cette allure la réserve, de quelque 16 millions, ne durera plus bien longtemps — mais, en plus, il s'agit à nouveau d'un glissement réel du budget «culture» vers le «social-santé» puisque le petit matelas de réserve constitué l'avait été sur des budgets antérieurs de politique culturelle.

Vous voyez que les incantations du Ministre sur l'absolue nécessité de protéger les «budgets culture» ne sont que des mots et qu'il serait grand temps de passer aux actes.

Un acte serait une juste répartition des frais de personnel, fonctionnement, loyers à imputer aux deux grands secteurs de la commission. Si la Communauté française ne l'avait pas prévu pour les matières déléguées, c'est à renégocier avec elle et non à imputer sur les budgets culturels.

Un autre serait de faire bénéficier le budget culturel dans sa partie «activités» d'une augmentation annuelle avoisinant l'indexation de la dotation. Ce qui aurait aussi pour effet de comprimer la flambée des frais de personnel et de fonctionnement. Pour mémoire, la dotation provenant de la Communauté française passe de 306 millions à 319,3 millions, soit une augmentation de 13,3 millions alors que les activités culturelles ne bénéficient que d'une augmentation de 8,7 millions. Et quand je dis activités culturelles, je suis encore large car je veux, ici, dénoncer un quatrième niveau de glissement de la culture vers le social, à savoir la part croissante du budget au

sein même des budgets de culture, consacrée à l'éducation permanente.

Le quatrième niveau de glissement, c'est donc l'abandon des «beaux-arts» au profit de «l'éducation permanente» ces dernières années, quand on parle aux créateurs, aux hommes de théâtre, aux musiciens et musiciennes, à cette nouvelle génération de danseurs et de danseuses, on ressent ce malaise croissant né de la tutelle politique, et nombreux sont ceux qui, aujourd'hui, commencent à estimer qu'il pourrait en être autrement, un peu comme une volonté d'émancipation. Un certain pouvoir politique a sans doute déjà perçu cette volonté, et c'est sans doute pour cela que, consciemment ou inconsciemment, il change son fusil d'épaule: puisqu'il ne peut plus ou moins contrôler la création artistique, il va privilégier l'éducation permanente sur laquelle il a la haute main!

Et c'est ainsi que nous voyons dans ce budget COCOF — mais il se passe la même chose en Communauté française — un abandon radical d'une politique des beaux-arts au profit de ce que l'on a appelé familièrement «le socio-cul». L'aide à la création, qui devrait être prioritaire dans une politique culturelle, en être le centre et l'essence même, est réduite à une portion congrue et accessoire.

Alors que les artistes et créateurs se débattent dans des situations sociales et fiscales de plus en plus difficiles et que les coûts de production ne cessent d'augmenter à l'instar de nos grands voisins — mais dans un pays plus petit et avec un public forcément plus réduit —, l'Exécutif juge bon de se désengager en matière de création théâtrale, de musique, d'arts plastiques et même de soutien aux musées!

Je dénonce ici, avec une extrême fermeté, la réduction du Prix du jeune théâtre. Nous déposerons à nouveau un amendement tendant à redonner le montant de l'an dernier, à savoir 1,5 million, au lieu des 800 000 francs prévus par la majorité. J'espère que celle-ci entendra les arguments qu'elle n'a pas voulu entendre en commission. Il est, en effet, indispensable de maintenir le montant antérieur si l'on veut conserver à ce prix son efficacité.

En effet, outre son important impact médiatique, le Prix du jeune théâtre permet à la compagnie de combler un déficit, de compléter une autre subvention, de reprendre le spectacle primé à Bruxelles ou encore d'en créer un nouveau. Il s'agit donc bien d'une aide à la création sous forme de prix. Or l'aide à la création théâtrale a été l'un des grands axes de la politique menée par l'ex-CFC, Commission française de la Culture, contrairement peut-être à d'autres secteurs, celle-ci fut couronnée de succès: considérons tous les théâtres tels le Plan K, le Varia, l'Atelier Sainte-Anne, les Halles de Schaerbeek, le 140, qui, d'une manière ou d'une autre, en sortirent.

M. Duponcelle. — Monsieur le Président, cet amendement est consécuteur à celui qu'ont signé également les deux groupes de l'opposition à propos des montants affectés à la rémunération du personnel ainsi qu'à un autre amendement dans lequel nous demandons la suppression de la *Librairie Quartier latin*.

Dans ces deux cas, des crédits se libèrent ou sont créés là où ce n'est pas nécessaire. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu diminuer parallèlement les nouveaux loyers inscrits dans ce budget.

Mme Lemesre. — Parce que vous y intégrez l'aide aux cafés-théâtres, c'est-à-dire le soutien d'un lieu, mais il ne faut pas confondre ce soutien avec une politique d'aide à la création et aux créateurs.

M. De Coster. — Il faut faire du théâtre dans la rue alors!

M. Duponcelle. — Monsieur le Président, manifestement, une erreur s'est glissée dans le libellé de l'amendement. Je ne sais si elle incombe aux auteurs ou au service de dactylogra-

phie. Effectivement, ce ne sont pas les impôts sur les loyers qui devraient être diminués mais les loyers eux-mêmes.

Je suis prêt à en prendre la responsabilité puisque j'avais écrit l'amendement. Par ailleurs, je ne possède plus l'original que j'avais rédigé, signé et transmis au service.

Dans un contexte de dégraissage ou de «répartition équitable» annoncé par le Président de l'Exécutif de la Communauté française qui envisage de restaurer à grands frais un théâtre namurois sans projet théâtral ni public, l'attitude de l'Exécutif communautaire bruxellois est d'autant plus dommageable à l'égard d'une discipline artistique qui fait la tradition et le renom de notre capitale.

Mme Dupuis. — Si vous interrogez les jeunes qui se rendent dans les cafés-théâtres, comme je l'ai fait, vous apprendrez qu'ils apprécient non seulement la pièce, mais aussi l'endroit qui crée une ambiance. Très souvent, ces jeunes qui s'y sont rendus une première fois y retournent pour retrouver cette ambiance, créée par ces pierres! Soutenir financièrement le bâtiment, c'est indirectement aider ce théâtre intimiste, c'est lui donner une âme et un public jeune!

Mme Lemesre. — Je ne vais pas polémiquer à ce sujet. Cela nous prendrait trop de temps. Je ne suis pas contre l'aide à la création en matière de cafés-théâtres. Mais pourquoi aide-t-on un lieu qui devrait d'ailleurs être auto-suffisant. S'il est bien géré, il devrait faire du bénéfice en vendant correctement les boissons, aliments et accessoires qui font aussi le plaisir du café-théâtre. Donc, une aide est à octroyer à la troupe des cafés-théâtres ainsi qu'à la création et pas forcément au lieu.

Mais je voulais en revenir à mon propos, à savoir que si l'Exécutif de la Commission communautaire française semble se désengager à l'égard d'une politique théâtrale à Bruxelles, son attitude est encore plus dommageable à l'égard d'une discipline qui fait la tradition et le renom de notre capitale.

La danse est une autre grande discipline artistique qui a connu à Bruxelles, ces six dernières années, un bouillonnement créateur exceptionnel. La légère majoration budgétaire ne suffit pas pour mener une politique de soutien et d'amplification de ce mouvement pour que cette discipline devienne une spécificité culturelle propre à Bruxelles, qui pourrait être synonyme de danse comme Avignon est devenu synonyme de théâtre. Une réflexion doit être menée sur l'opportunité de créer une Maison de la Danse à Bruxelles, qui soit à la fois un centre de promotion des spectacles et de formation professionnelle de haut niveau.

Enfin, comment accepter la réduction des budgets consacrés aux arts plastiques? C'est bien le domaine où l'artiste, travaillant la matière de ses mains, incarne la figure la plus pure de la création artistique, et s'il est vrai qu'il a sans doute moins besoin de subsides que de liberté — je pense à toutes les mesures fiscales à revoir au niveau national —, il a néanmoins besoin aussi de possibilités de montrer ses œuvres, par la voie d'expositions, catalogues, monographies, vidéos, etc. Et à cet égard, nous avons notre rôle à jouer.

L'abandon des musées, quand on songe déjà aux désengagements des communes et aux carences de l'Etat, tient, lui, de l'assassinat des beaux-arts, alors qu'une mission prioritaire et fondamentale de la COCOF serait précisément, en ce domaine, de mettre au point un inventaire de tout le patrimoine artistique mobilier des communes se trouvant non seulement dans les musées communaux mais aussi dans les maisons communales, les CPAS ou les écoles.

Mais où partent donc tous ces budgets qui ne sont pas consacrés à cette politique essentielle de l'aide à la création? Subsides aux organismes d'éducation permanente des adultes — les syndicats —, subsides aux organisations d'éducation permanente de personnes d'origine étrangère, subsides pour le fonctionnement du centre de formation et d'information sur

éducation permanente des immigrés, etc. S'il est vrai qu'une politique d'intégration doit être menée, elle ne passe pas forcément par le subventionnement de tous ces « professionnels de l'exclusion sociale », ces asbl politisées qui pratiquent trop souvent un endoctrinement de « soixante-huitards » attardés dressant les communautés étrangères contre la société d'accueil au lieu d'essayer de les y intégrer.

Je ne suis pas seule à le dire. Dans sa bonne critique de l'excellent festival « couleur café » monté aux Halles de Schaerbeek, le journaliste du *Soir* souligne avec bon sens : « Les organisateurs ont une nouvelle fois prouvé qu'avec une bonne idée et beaucoup de volonté, on peut rendre son âme à n'importe quel lieu et faire la fête en tablant sur un exotisme intelligent, respectueux des différences sans pour autant jouer à l'assistant-social socio-cul, la conscience encombrée de chagrin et de pitié. »

Dans la même optique, j'aurais cent fois préféré voir les subsides aux activités sportives augmenter, alors qu'ils sont diminués, puisqu'il existe un règlement qui conditionne l'octroi des subsides à une politique d'intégration menée par le club. Mais voilà, le pouvoir politique contrôle mieux une asbl d'éducation permanente dont il arrive que le Président soit un membre du Conseil régional, qu'un club sportif.

Ceci m'amène à évoquer l'important problème des asbl et l'augmentation de la masse budgétaire en transfert avec, pour corollaire, le dégraissage et la démotivation de l'administration qui, par ailleurs, s'est vue coiffée par une série de primominations, ce qui explique notamment l'augmentation de la masse salariale.

Les asbl posent un problème déontologique réel. Majorité et opposition y siègent dans les conseils d'administration puisque le pacte culturel y est appliqué. Mais ce n'est pas parce qu'un pouvoir public subventionne qu'il doit diriger. La fonction de contrôleur et de contrôle entraîne des situations malsaines. Dans ce budget, trop d'augmentations de subsides à certaines asbl ne se justifient que par l'influence politique proportionnelle de son président.

Néanmoins, dans de nombreux domaines, par leur souplesse de fonctionnement, leur capacité de glaner d'autres recettes, notamment dans le secteur privé, les asbl ont démontré leur efficacité. C'est pourquoi il ne faut pas tenir un discours unilatéral de rejet des asbl, mais examiner cas par cas. C'est ainsi que, en commission, nous avons plaidé, comme le groupe Ecolo, pour la création en asbl du Centre de Recherche, de Documentation et de Formation pédagogique de Bruxelles. Comme le confirmera sans doute le Ministre, la constitution de cette asbl ne devrait plus traîner puisque ses subsides sont déjà indiqués en transfert depuis l'an dernier.

Le Ministre dit vouloir une plus grande lisibilité politique des asbl. En cela nous l'encourageons. Nous le félicitons et nous lui souhaitons bon courage en la matière.

J'en terminerai par ce qui a été présenté comme un axe prioritaire de la politique culturelle de l'Exécutif : la promotion de la langue française. Belle ambition à laquelle tout le monde souscrit, mais avec quel support ? En diminuant l'aide à la création théâtrale ? En lançant un projet d'ouverture d'une vitrine francophone place des Martyrs ? Pour y mettre quoi ? Une librairie de type « Quartier latin » qui concurrence le secteur privé et qui n'a aucune rentabilité ? Pour y mettre des fonctionnaires qui partent à 17 h. ou 17 h. 30 ? Pour y mettre — qui sait ! — la photo des ministres ? Encore, à mon sens, une vitrine de plus de cette culture d'Etat dont se débarrassent progressivement les pays de l'Est et qui continue à étouffer la politique culturelle en Belgique.

Autre support : l'organisation d'une manifestation à l'occasion de la présidence belge de la CEE en 1993.

M. Duponcelle. — Monsieur le Président, au cours de la discussion générale, je suis longuement intervenu à propos

des asbl socioculturelles dont nous avons investi les conseils d'administration. J'ai mis en doute la rentabilité de certaines d'entre elles.

L'amendement a pour but d'attirer l'attention sur le CIRBF. Si mes informations sont exactes, ses membres ne se réunissent pas. Par ailleurs, son bilan d'activités ne justifie pas les montants réservés au budget. Le Ministre me rétorquera sans doute que, dans de telles conditions, l'octroi du subside sera annulé, qu'il ne s'agit que d'un budget. Néanmoins, le fait de réserver un poste au budget au profit de cette asbl revient à lui offrir la possibilité de dépenser l'argent. Une telle manière d'agir nous empêche d'octroyer le subside à une autre association qui pourrait en faire bon usage.

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre, membre du Collège.

M. De Coster. — Merci pour le « petit coq », Madame Lemesre. C'était une chute charmante à votre discours !

Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, permettez-moi d'exprimer le point de vue du groupe PS à propos de cette discussion budgétaire.

Nous n'avons pas de représentant au sein du Collège de la Commission communautaire française mais, en tant que partenaires de la majorité, nous entendons participer activement, depuis le début de cette législature, à la détermination des axes prioritaires de la politique culturelle, sociale et en matière de santé ou d'aide aux personnes.

C'est donc principalement lors de l'élaboration et de la discussion du budget que notre groupe a l'occasion d'insister sur les principes qui lui tiennent à cœur ainsi que sur les aspects de la politique culturelle, sociale et de santé sur lesquels, selon nous, des efforts particuliers doivent être faits.

Chers Collègues, j'énoncerai donc, dans un premier temps, un certain nombre de principes budgétaires qui nous paraissent importants, voire primordiaux. Ensuite je détaillerai le budget en insistant sur les sujets qui nous tiennent à cœur.

En ce qui concerne les principes, le groupe PS souhaite vivement que l'équilibre général du budget soit assuré, mais il s'interdit d'assurer cet équilibre par compensation d'un secteur sur un autre.

Nous sommes donc satisfaits de l'équilibre du budget 1992 même s'il faut bien constater qu'il a été atteint en faisant appel aux bonis des années antérieures, opération qui ne pourra donc pas, en principe, se répéter l'année prochaine.

Nous sommes également satisfaits — malheureusement en désaccord avec Mme Lemesre — de constater que le secteur culturel n'a pas souffert de la grande importance prise par les autres matières, puisque l'enveloppe budgétaire pour les activités de ce secteur passe de 130 à 139 millions. Il s'agit d'une croissance légère, mais significative, qu'il s'imposerait, selon nous, de maintenir les années suivantes.

Le Ministre a été clair dans son exposé lors de l'examen du budget. Il a déclaré qu'il était indispensable de protéger les matières « faibles » comme la création culturelle, pour éviter qu'elles ne fassent les frais des augmentations dont d'autres matières, comme le secteur social, vont inévitablement bénéficier.

Il est évident que cette protection ne pourra se faire que si des mesures structurelles rigoureuses sont prises pour maîtriser la croissance constante des dépenses dans le secteur social et dans le secteur de la santé.

N'oublions pas que le subventionnement des institutions fonctionnant dans ces deux secteurs représente, à lui seul, les trois quarts du budget de la Commission : 1,45 milliard sur 1,87. Ce sont dans ces mêmes institutions que les services de notre administration ont relevé un certain nombre de problè-

mes techniques épineux, exceptionnels peut-être, mais qui posent indiscutablement la question de la transparence financière et du contrôle des deniers publics : dépenses sans justificatifs, placement des subventions à long terme à l'étranger, absence de comptabilité digne de ce nom.

N'oublions pas non plus que la part budgétaire de l'action sociale et de la santé concrétise le protocole d'accord de la récente table ronde intersectorielle.

Nous nous réjouissons, bien entendu, de constater les revalorisations des subventions aux organisations sociales qui constituent les matières déléguées.

Nous nous réjouissons également de voir le statut des travailleurs sociaux amélioré.

Ces nouvelles charges sont, certes, couvertes par la majoration substantielle du montant transféré par la Communauté française en vertu de l'article 11 du décret du 18 juin 1990 portant délégation de compétences.

Reste que l'augmentation des recettes qui résulte de la loi de financement ne couvre pas, cette année, la rétroactivité des mesures sociales en faveur du personnel. Le Collège devra donc, dès 1993, prendre des mesures budgétaires structurelles rigoureuses, réglementaires, afin de ne pas laisser les secteurs sociaux et de santé en difficulté financière lorsque la législature sera terminée et afin — nous insistons — de protéger l'indispensable politique de la culture que nous menons à Bruxelles.

Le Ministre Gosuin s'est d'ailleurs clairement et fermement engagé dans ce sens lors des travaux de la Commission du budget, et le groupe socialiste est prêt à accorder son soutien au Collège à propos des mesures qui seront proposées.

J'en viens aux accents qui nous sont particulièrement chers dans le budget 1992 de la Commission communautaire française.

L'excellent rapport de nos collègues Escolar et Harmel d'une part, indique l'intensité du travail de la Commission du budget qui s'est réunie trois fois et, d'autre part, reflète fidèlement les discussions nombreuses et parfois passionnées — mais toujours courtoises, ou presque — qui ont opposé les membres de la Commission. Comme l'a dit Mme Lemesre, le budget est ou doit être l'instrument qui démontre la ou les volontés politiques d'une majorité.

L'intensité des discussions qui nous ont souvent opposés à nos collègues de l'opposition a montré qu'incontestablement, ce budget traduit un certain nombre d'axes prioritaires et de choix budgétaires particuliers.

A ce propos, je voudrais exprimer notre satisfaction à propos de certains points et émettre quelques souhaits à propos de chapitres budgétaires qui sont prioritaires pour le groupe socialiste et qui l'ont d'ailleurs été depuis le début de la législature.

Nous sommes satisfaits, en premier lieu, de retrouver, au sein du budget, des axes transversaux entre les différents secteurs, axes qui traduisent des choix politiques cohérents, qui permettent d'optimiser l'activité de ces différents secteurs ainsi que les moyens financiers qui y sont affectés et qui, enfin, évitent le saupoudrage et l'émiettement des moyens.

Permettez-moi de souligner quelques axes qui, pour nous, sont des « must » :

- Bruxelles, ville francophone;
- Bruxelles, ville d'intégration;
- Bruxelles, ville de la solidarité et de la convivialité.

Bruxelles, ville francophone, d'abord.

Cela ne nous gêne pas de l'affirmer, Madame Lemesre. Bruxelles, ville francophone, c'est évident, nous l'avons déjà souligné à de nombreuses reprises à cette tribune ou en d'autres

occasions. Il ne s'agit pas d'une culture agressive à volonté hégémonique, désirant assimiler les différentes minorités culturelles coexistant dans la Région bruxelloise, mais d'une culture ouverte, d'une culture de référence, permettant à Bruxelles, capitale ô combien ouverte au monde, d'éviter d'être une ville sans âme, où les habitants communiqueraient entre eux dans une sorte de volapük postmoderne à consonance anglo-saxonne.

A cet égard, nous nous félicitons des nombreux articles budgétaires qui visent à favoriser le caractère francophone de Bruxelles. Plus particulièrement, nous défendons fermement le principe d'une présence francophone à la place des Martyrs, lieu hautement symbolique. Nous nous permettons d'ailleurs, à ce sujet, de nous étonner des déclarations tapageuses d'un certain nombre de nos collègues néerlandophones de la majorité dans l'autre assemblée au sein du Conseil régional puisque le principe d'une vitrine francophone à la place des Martyrs avait été admis par tout le monde, y compris par M. Grijp, lors des discussions initiales qui ont déterminé le sort urbanistique de cette place.

Nous ne pouvons pas non plus admettre — ce sujet nous tient particulièrement à cœur — les critiques de notre collègue Grijp concernant la qualité de l'enseignement francophone bruxellois comparé, dans un article de presse, à l'enseignement néerlandophone.

Outre qu'il s'agit, selon nous, de renforcer une concurrence déloyale, puisque chacun sait que les normes d'encadrement des écoles bruxelloises néerlandophones sont volontairement plus favorables que celles de nos écoles. Le respect de l'autonomie culturelle est en jeu.

Je m'adresse ici très brièvement — par voie de presse ou par compte rendu interposé — à notre collègue Vandenbossche qui a été pris d'une espèce de prurit communautaire ces derniers jours. Je serai bref car vous connaissez l'adage : « Tout ce qui est exagéré est insignifiant. » M. Vandenbossche s'est cru autorisé à revêtir un maillot d'arbitre pour brandir une carte rouge à notre assemblée. Il est inadmissible qu'un membre d'une autre Communauté s'arroge le droit d'interférer dans les travaux de notre Commission. Nous lui disons clairement et fermement que l'autonomie culturelle est en jeu.

Le principe de l'autonomie culturelle à Bruxelles est un principe acquis, intangible, qui, en son temps — vous le savez tous —, a d'ailleurs été voulu d'abord par la Communauté néerlandophone. Nous continuerons à respecter ce principe pour autant qu'il joue dans les deux sens. Sinon, nous risquons des affrontements communautaires fallacieux qui mobiliseraient inutilement notre énergie et nous empêcheraient d'entreprendre de résoudre les nombreux défis, bien réels, qui nous sont posés en tant qu'élus de la Région bruxelloise.

J'en viens à un autre axe : Bruxelles, ville de l'intégration. Depuis le début de la législature, je retrouve cette préoccupation — qui est non seulement la nôtre, mais aussi celle d'autres groupes — de manière constante au sein de notre budget. J'ai eu la curiosité de faire une compilation des articles budgétaires qui concernent directement ou indirectement l'intégration. J'en ai retrouvé vingt-six tout au long des chapitres de ce budget.

Prenons, par exemple, le chapitre de l'enseignement, secteur dont chacun sait qu'il nous est cher et dont je me plais à souligner l'accroissement budgétaire. Il passe en effet de 9,6 à 12,9 millions, soit près de 30 p.c. d'augmentation. Chacun sait qu'un des problèmes premiers pour la réussite de la politique d'intégration pour les élèves issus de l'immigration est la mise à niveau en français, avant ou au début de la scolarisation.

Six millions et demi en initiatives nouvelles sont consacrés au rattrapage scolaire, aux écoles de devoir et aux mesures en faveur de l'apprentissage de la langue dans les classes constituées majoritairement d'enfants de milieux défavorisés.

Toutefois, la promotion de l'enseignement en français et l'encouragement à l'initiative culturelle dans les écoles n'ont cependant pas été oubliés. Nous nous félicitons donc des montants affectés au secteur de l'enseignement ainsi que de la façon dont ces montants sont utilisés. Cependant, tenant compte de la relative modicité de nos moyens, et donc de la nécessité de les optimiser au maximum, le groupe socialiste — il n'est pas le seul — plaide pour la constitution rapide du CBRDP en asbl, bien évidemment pluraliste et autonome.

Nous y voyons un triple avantage: une responsabilité accrue du personnel qui y serait attaché, une augmentation indéniable de la souplesse de gestion et enfin un accroissement possible et souhaitable des ressources financières.

Je terminerai par le dernier axe, Bruxelles ville de la convivialité et de la solidarité. A cet égard, nous nous réjouissons des initiatives nouvelles qui sont prises et des moyens accrus qui sont mis à la disposition des secteurs de l'éducation permanente, de l'aide sociale et de la santé.

Bruxelles, ville de la convivialité, comment mieux faire sortir les Bruxellois de leur cocon individuel et télévisuel, comment mieux les amener à se rencontrer, à se découvrir, à communiquer, sinon en les rassemblant autour d'initiatives culturelles? Celles-ci sont fort nombreuses à être soutenues par notre budget. J'évoquerai simplement quelques initiatives culturelles auxquelles, à la demande de notre groupe, des moyens nouveaux ou supplémentaires ont été affectés:

— L'animation culturelle dans les auberges de jeunesse;

— Le soutien aux cafés-théâtres, et notamment au Nain jaune et à La Samaritaine dont on se souvient qu'il fut sauvé en 1991-1992 par l'intervention ponctuelle de l'Assemblée communautaire française, à l'initiative de son président;

— L'animation musicale concrétisée par la fête de la musique.

En conclusion, mes chers Collègues, je voudrais terminer cette analyse budgétaire par deux mots: liberté et cohérence.

Lors de son intervention, Mme Lemesre a employé le terme «liberté». Nous sommes tout aussi attachés qu'elle à ce concept.

Liberté pour les créateurs, pour les acteurs culturels et sociaux, mais cohérence et volonté politique de notre part.

Il n'y a pas de culture sans liberté, et il n'est pas question pour les hommes politiques que nous sommes — je vous mets au défi de nous prendre sur le fait — de déterminer une ligne directrice d'où découlerait une culture d'Etat, ou plutôt une culture de Région. Pas question, par exemple, d'adopter une démarche du genre de celle qui a été initiée par les nouvelles féministes des campus américains et qui consiste à déterminer en matière de culture ou d'enseignement ce qui est «politiquement correct» et de rejeter le reste.

Mais, en tant qu'élus responsables, nous avons aussi le droit, et même le devoir de procéder à des choix budgétaires, pour éviter l'émiettement et le saupoudrage de nos ressources et pour mener la politique culturelle qui nous paraît la plus apte à répondre aux défis qui nous sont posés à Bruxelles. Le groupe socialiste votera le budget car il nous paraît répondre positivement au double état d'esprit que je viens d'évoquer. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Duponcelle.

M. Duponcelle. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, chaque année, la discussion du budget de notre Commission fait l'objet au sein de la majorité d'un grand *pow-pow* politique où chaque parti recherche ses petits, où chacun vient avec ses priorités, sans tenir compte des autres partenaires, seulement de ses intérêts propres.

Dans ce climat, on ne remet pas en cause les mauvais choix du passé, on ne favorise pas les réussites, on cherche où chacun peut se mettre en valeur, où chacun peut placer ses disciples, on favorise ainsi les lieux de pouvoirs.

La culture a toujours été la source de ces marchandages; elle est, par essence, supermédiatisée; en outre, elle est valorisante dans notre société intellectualisante. Quel plaisir pour un homme politique de pouvoir apparaître comme un acteur culturel ou comme un Pygmalion, de pouvoir inviter la belle société à l'une ou l'autre représentation!

Paradoxalement, au niveau budgétaire, on est loin de donner à ce secteur l'intérêt que l'on proclame par ailleurs. C'est le lieu du précaire, de l'incertain. On a créé des structures sans leur donner de véritables moyens, on a canalisé la création vers ces lieux, la rendant dépendante du bon vouloir du politique, des aumônes distribuées le plus souvent sans règles, dans la plus grande subjectivité.

Tout notre budget est le reflet de ces marchandages, de cette précieuse alchimie, car les mêmes travers se reproduisent au niveau du social et de la santé. On ne développe pas une politique, on établit des équilibres entre les écoles, on installe des parités entre les «piliers» d'associations. Ceux qui ne sont pas marqués ne reçoivent que les miettes de l'éphémère. C'est pour cela que nous allons passer cette journée à discuter d'un peu plus de 300 millions. C'est pour cela que vous avez passé tant de temps à vous partager les postes de l'administration: entre ceux qui y étaient, ceux qu'il fallait y mettre pour faire plaisir, ceux dont on ne pouvait se passer, sans oublier ensuite le rééquilibrage entre les partis. On a construit une «machine» qui permet à chacun des membres de la majorité d'être sûr de ne pas être lésé dans la répartition des subsides, une machine pléthorique, aux services surnuméraires, qui n'ont plus que des budgets ridicules à gérer. Dans ce contexte, point de politique générale, point de lignes de forces, point d'affirmation de notre présence française à Bruxelles.

L'autre jouet, mis en place, ce sont ces asbl que vous vous êtes partagées, ces centres de culture politisée, ces lieux où le politique joue à l'acteur culturel. Soudain, certaines asbl voient leurs budgets démultipliés. Dans certains cas, leur production est tout à fait confidentielle, leur activité réduite à rien. Mais qu'importe! Leurs budgets sont consolidés et confirmés.

Par ailleurs, ces subsides privent la création des budgets d'impulsion nécessaires pour affirmer notre présence francophone à Bruxelles. Votre première ligne de force, d'après vous, c'est la langue française. Mais les moyens financiers de l'action culturelle doivent soutenir notre politique de santé et d'aide aux personnes. La dotation a eu beau augmenter depuis 1989 de plus de 60 millions, les dépenses d'activités de ce secteur n'ont augmenté que de 19 millions. Il faut dire que le secteur dit «des matières traditionnelles» supporte seul la charge de ce personnel pléthorique dont vous vous êtes entourés. En outre, c'est cette dotation qui a dégagé les bonis antérieurs et permis de créer les fonds qui, aujourd'hui, comblent le mali dans le secteur social.

Nous n'avons donc pas lieu de nous réjouir, et il serait temps de reconnaître que la Communauté ne nous donne pas assez de moyens pour gérer les matières qu'elle nous a déléguées. Il serait temps aussi de clairement définir la place de notre Commission vis-à-vis de l'action de la Communauté à Bruxelles, car, bien souvent, notre action fait double emploi et ne se distingue pas de la sienne. Nous dispersons nos forces.

Au bout de cette mosaïque douteuse, que reste-t-il de notre présence francophone à Bruxelles, de notre défense de la langue française? Qui sera, selon vous, le fer de lance de notre action, alors que vous-même, comme Ministre de l'Environnement, avez invité les membres de notre assemblée à un colloque par un dépliant où l'anglais dominait largement, le coupon-réponse étant entièrement rédigé, lui, en anglais. Vous me direz qu'en ce domaine, l'anglais prime et que, pour un colloque de ce type, on ne peut se passer de cette langue. A Paris, un tel

colloque aurait certes laissé une place aux traductions anglaise ou allemande, mais croyez bien que le français serait resté la langue première.

C'est par notre action quotidienne que nous pourrions valoriser notre langue et notre culture; ce n'est pas en organisant un colloque sur la place de la langue française dans la CEE, en ayant de grands projets démesurés dont personne ne sait encore comment ils se concrétiseront, en favorisant des activités de salon pour élite spéculative. Vous le dites vous-même, nous nous dirigeons vers une société multiculturelle, qui est positive, car elle permet l'échange à condition qu'elle ne débouche pas sur un bouillon de culture où tous perdent leur individualité au profit d'une production de masse informelle.

En favorisant la création, l'action culturelle, on peut toucher le plus largement la population, on peut le plus rayonner en tant que centre de culture.

Mais que voit-on ? A côté des projets vagues et peu compatibles avec la taille de notre Commission, on diminue l'action culturelle dans le secteur du théâtre. Or, le théâtre, c'est l'art qui est le plus marqué au niveau linguistique. On ne peut défendre une langue sans défendre son théâtre. Ne dit-on pas la langue de Molière, de Racine ? Pourtant, vous désinvestissez dans cet art majeur. A côté du rayonnement de nos artistes, des actes médiatiques, un colloque, une vitrine dans un lieu où, manifestement, notre culture a perdu la plus grande des batailles.

Mais d'autres lieux, au même instant, s'inquiètent de leur avenir, d'autres lieux où notre culture est vivante et rayonne. Qu'en sera-t-il demain de la Maison de la Francité, de la Maison des Femmes, de la Maison des Ecrivains ? On nous dit que l'on s'en occupe, mais qu'en est-il ? Les promesses, les grands projets, c'est très bien. Mais quelles assurances peuvent-elles avoir aujourd'hui ?

Déclarer défendre la langue française, c'est agir auprès de tous les acteurs bruxellois culturels, touristiques, économiques pour que Bruxelles se vende en français, pour que Bruxelles se fasse connaître en français, pour que Bruxelles soit aimée en français. C'est une action quotidienne qui demande beaucoup d'ambition, mais surtout beaucoup de modestie devant ce qui se fait seul, sans qu'il faille intervenir appuyer, parfois financer. A aucun moment, se substituer au créateur, planer dans des actions qui dépassent la promotion de notre culture, ne pourra nous donner cette place dans ce projet de ville francophone que nous désirons tous.

Vous dites vouloir limiter les saupoudrages, mais cette affirmation ne repose sur rien. Les postes de 10 000 francs foisonnent, nous investissons à la mi-juillet dans des disciplines où notre action était jusqu'à présent limitée, au détriment d'actions anciennes. On investit un peu partout, dès lors nous n'investissons nulle part.

L'autre axe qui pourrait favoriser notre langue, c'est la lecture publique, chapitre du budget qui stagne — pas d'évolution — alors que pour notre littérature, l'essentiel n'est pas d'être écrite, d'être éditée, mais d'être lue.

Qu'avons-nous investi dans ce domaine ? Rien. Bien au contraire, nous réduisons notre poste d'action dans les bibliothèques au profit d'un catalogue informatique, certes important, mais qui va le réaliser ? Cette asbl fantôme qu'est le CIRBF ? Nous en doutons.

Bref, une action culturelle disséminée, médiatique, mais dont nous doutons du résultat sur le terrain.

Je voudrais intervenir sur l'enseignement...

M. De Coster. — Où on désinvestit aussi ?

M. Duponcelle. — ... l'enseignement où des priorités ont été tracées. C'est sans doute le seul budget où cette affirmation peut être confirmée par les chiffres.

Certes, vous répondez aux préoccupations de notre assemblée pour ce qui est de la lutte contre l'analphabétisme, pour la promotion de l'enseignement du français dans les milieux où cette langue n'est pas prioritaire. Nous ne pouvons que nous réjouir de ces actions, mais la direction même du service pose des problèmes de lisibilité. Qu'en est-il de la réorganisation de ce service en asbl, qu'en est-il du centre de documentation, qu'en est-il de l'avenir du Centre de formation continue ? Nous n'avons là que des réponses, des promesses mais pas de réalisations concrètes.

J'interviendrai maintenant sur le chapitre social. Comme je l'ai dit, le budget démontre que l'enveloppe, en ce domaine, est trop restreinte. Non seulement, nous avons dû faire appel à la dotation pour les matières traditionnelles, mais, en plus, ce budget n'est en équilibre que parce qu'on utilise des fonds prélevés jadis sur des bonis de cette enveloppe et sur les bonis du passé largement produits par les 300 millions de la dotation.

Il est clair que ce budget n'est pas en boni. Il existe un problème en ce qui concerne la gestion du social, qui va se reproduire et sera de plus en plus crucial dans les années à venir.

Vous dites qu'il faut revoir la gestion des entreprises. Cette gestion a déjà fait beaucoup de bruit. En 1989, on a parlé de profiteurs, on a dit que les subventions allaient être revues. Il semble qu'on ait mis un peu d'ordre dans ce domaine. On s'est inquiété à juste titre de la situation des travailleurs sociaux, on a revalorisé leurs conditions de travail et leurs salaires, mais le budget suivra-t-il ? Nous en doutons.

Vous dites aussi que la part contributive des personnes handicapées va être revue. Cela nous inquiète. On a souvent affirmé en commission ou au cours de séances de cette assemblée que cette part contributive n'avait jamais évolué. C'est faux. Elle a évolué à diverses reprises, mais sans suivre l'évolution du coût de la vie, certainement pas à Bruxelles, et je dirais même heureusement, car les allocations des personnes handicapées n'ont pas évolué non plus au prorata de l'augmentation des loyers dans cette ville.

Les conditions de vie des familles où un enfant handicapé atteint l'âge adulte, deviennent difficiles à Bruxelles dans la situation économique actuelle. Certes, la situation est compliquée pour la plupart des familles bruxelloises ayant des revenus moyens mais lorsqu'en plus, elles ont la charge d'un enfant, d'un membre de la famille handicapé, l'explosion des prix à Bruxelles devient très difficile à supporter.

Dans un tel contexte, il est indécent de parler de revoir la part contributive des personnes handicapées. Quel sera le résultat d'une telle politique ? Vous espérez que les familles ayant un handicapé participeront davantage à l'effort d'accueil des membres de leur famille dans les centres de jour. Mais la part contributive deviendra insupportable pour ces familles qui feront dès lors d'autres choix, moins coûteux, par exemple le placement en home où l'INAMI intervient davantage. C'est une autre caisse qui paiera, mais, pour la société civile, le coût sera plus important. Peut-être constatera-t-on une différence dans notre budget, mais au niveau global, la charge sera plus lourde. Sans parler du recul social qu'un tel choix pourrait représenter.

On a parlé de rendre cette part contributive proportionnelle aux revenus. Je rappelle qu'en ce domaine, nous marquons nos plus vives réserves. Si, dans l'absolu on peut suivre cette optique sociale, nous nous inquiétons des effets pervers d'une telle mesure. En effet, cette part est payée directement par les familles. Elle est donc une rentrée régulière pour les centres, contrairement aux subventions qui souffrent souvent de retard et de calculs ultérieurs.

Il pourrait s'ensuivre dans ces centres une chasse aux personnes qui paient le plus et un rejet de celles qui éprouvent des difficultés. C'est un grave danger que nous espérons voir pris en compte. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul.

M. de Patoul. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je voudrais tout d'abord remercier les deux rapporteurs qui ont accompli un excellent travail en faisant état de l'ensemble des travaux de la Commission.

Le budget de la Commission communautaire française est un budget modeste aux enjeux importants. Il est modeste puisqu'il s'élève à moins de 2 milliards et que certaines communes bruxelloises gèrent des budgets plus consistants. Il représente cependant, pour l'ensemble de la Région de Bruxelles, un outil culturel et social indispensable à sa cohérence interne.

Le budget 1992 de la Commission communautaire française est un budget essentiellement dynamique. C'est un budget complémentaire et supplétif à celui de la Communauté française.

Les propos déjà tenus à cette tribune me poussent à dire qu'il ne faut pas non plus croire que le Collège pourra faire tout ce que l'on souhaite. Les moyens sont limités, mais notre parti n'en est pas responsable, ni d'ailleurs la majorité de cette Assemblée.

La Communauté française a ses exigences distributives par rapport à l'ensemble de la Communauté. Elle développe des secteurs culturels distinctifs et spécialisés. C'est ainsi que la danse est essentiellement localisée à Charleroi, la musique s'exprime à Liège tandis que le théâtre se concentre davantage à Bruxelles. Cette répartition des tâches culturelles clarifie sans aucun doute l'image de marque de la Communauté française vers l'extérieur.

La vocation de la Commission communautaire française est tout autre. Il y a pour elle nécessité de rencontrer à travers de faibles moyens financiers la véritable problématique de Bruxelles, capitale européenne, région interculturelle à grande majorité francophone.

Le fait de dire que la Région bruxelloise est une Région à grande majorité francophone n'a rien d'agressif puisque c'est le reflet d'une pure et simple réalité des choses. Je ne puis comprendre ceux qui s'acharnent à vouloir cacher ou à vouloir diminuer cette réalité.

Bruxelles est un microcosme complexe où se concentrent d'une façon aiguë les problèmes sociaux parce qu'ils se développent sur un territoire exigu et où le processus d'urbanisation a engendré des rigidités et des exclusions sociales nombreuses.

Bruxelles est au sein de la Communauté française un véritable fourmillement de culture. Les phénomènes sociaux d'intégration, de cloisonnement et de pauvreté s'y vivent de façon plus dure. Arbitrer des choix budgétaires dans ces conditions nécessite un réalisme politique évident. Ce réalisme politique est démontré dans l'établissement du budget qui définit trois grands axes de sa politique sociale et culturelle. Ces axes ont été repris par les rapporteurs, et je m'étonne donc à nouveau que certains intervenants estiment qu'il n'existe pas d'axes de force. Je me permettrai de les répéter.

Premier axe: la mise en valeur de l'identité francophone de Bruxelles. Je cite, entre autres, l'action concernant la place des Martyrs, qui nous paraît très importante. J'insiste, par ailleurs, sur le fait que le Collège devra se montrer vigilant avant d'accorder des subsides à des manifestations et veiller à ce qu'elles portent un nom francophone, même si ce nom est ensuite traduit dans d'autres langues.

Deuxième grand axe: l'amélioration de l'intégration sociale. Je crois que tout le monde est unanime sur l'importance de cet élément.

Troisième axe: la préparation, pour demain, d'une ville plus humaine et plus conviviale.

Enfin, ce budget est un budget réellement dynamique puisque, malgré les sommes relativement faibles insufflées dans les

différents secteurs, ceux-ci sont destinés à avoir des effets multiplicateurs réels sur les plans culturels et sociaux. C'est dans ce contexte volontariste que le Ministre gère les aides accordées au secteur associatif qui constitue un véritable levier de sa politique. Que l'on n'exagère pas, comme le font certains intervenants, l'intervention du politique dans ce secteur. Il est clair que les secteurs culturel et social doivent pouvoir fonctionner en toute indépendance, mais dans le cadre d'une politique globale.

Le même souci d'entraînement se vérifie vis-à-vis des communes puisque le budget prévoit une aide à la vie culturelle dans les communes essentiellement orientée vers des projets précis comme l'intégration. Je tiens à souligner l'importance de l'intégration qui est l'un des moyens les plus sûrs pour arriver à une habitation harmonieuse — certains parlent d'une cohabitation, mais je préfère le terme «habitation» — de l'ensemble de la population.

Au sein du budget de l'ACCF, le secteur culturel représente 7,5 p.c. du total, soit 139 millions. Il faut souligner que le budget de la culture a augmenté de 9 millions par rapport à 1991. Malgré le fait que certains prétendent qu'il n'y a pas d'effort supplémentaire, j'affirme qu'un effort réel a été accompli.

Étant donné ses implications essentielles tant sur le plan social que culturel, nous nous félicitons d'en voir renforcer les moyens. La tentation eût été grande de l'affaiblir au profit des autres secteurs. Mais je tiens à signaler, comme l'a d'ailleurs fait M. De Coster dans son intervention, que l'ensemble de ce budget présente un équilibre entre les différents secteurs qui relèvent de nos compétences.

Epinglons la politique de l'enseignement et de la jeunesse qui voient leurs moyens substantiellement améliorés. Nous nous félicitons à cet égard de ce que l'aide au rattrapage scolaire soit soutenue. Nous savons que le décrochage scolaire crée des séquelles importantes pour l'insertion sociale future des enfants.

Nous sommes satisfaits de participer à la lutte contre l'échec scolaire. Cela nous paraît d'ailleurs être l'un des éléments essentiels dans le cadre d'une politique sociale, et également dans le cadre d'une politique culturelle. Je tiens à souligner l'importance de l'apprentissage de la langue maternelle ou de la langue véhiculaire de la Région. Chacun sait — des études l'ont prouvé, entre autres dans les milieux universitaires — que la bonne connaissance de la langue garantit, en grande partie, la réussite d'études, d'abord, et de la vie professionnelle, ensuite. La langue est un moyen de communication; le français est une langue qui permet de communiquer avec harmonie et efficacité, car elle a la qualité de clarifier les notions de façon précise. Il est absolument indispensable que nous fassions en sorte que l'ensemble des habitants de notre Région maîtrisent le mieux possible la langue française.

Aucune matière culturelle n'a été sacrifiée, bien au contraire, que ce soit la danse, dont l'aide a été améliorée, ou le théâtre, avec le prix du jeune théâtre, les subsides au café-théâtre, ou encore la littérature.

M. Duponcelle. — Vous dites n'importe quoi: le budget d'aides au théâtre est diminué de moitié.

M. de Patoul. — Mais non, il n'est pas diminué de moitié; c'est vous qui dites n'importe quoi. Le budget est passé de 1,6 million à 1 million. L'enveloppe globale concernant le théâtre a été améliorée.

Soulignons encore que ce budget est courageux. En effet, en inscrivant dans son budget les trois grands axes prioritaires déjà cités, le Collège a voulu rationaliser ses objectifs dans un souci d'efficacité plutôt que d'opérer un saupoudrage démagogique de subsides. Cette démarche fait preuve de responsabilité politique puisqu'elle répond à une obligation de résultats plu-

tôt qu'à une obligation de moyens. Dans les faits, il n'y a, en réalité, aucun abandon.

La mise en place d'un contrôle plus strict de l'utilisation des subsides alloués aux organismes répond à la même préoccupation d'efficacité.

Nous sommes sensibles à la volonté du Ministre de voir, à travers tout ce budget, se renforcer l'usage de la langue française et l'identité francophone de Bruxelles. Je l'ai déjà dit et ai cité des exemples. Dans ce contexte, nous saluons l'initiative du Ministre de vouloir aider les groupements francophones de la périphérie à travers sa politique de l'aide aux personnes et de la culture.

Nous insistons sur le fait qu'il s'agit d'une politique normale, quoi que certains puissent en dire, car elle correspond à la réalité des choses. Ceux qui sont de bonne volonté et qui ont le courage d'affronter la situation telle qu'elle se présente reconnaissent que la Région bruxelloise est arbitrairement limitée à dix-neuf communes, alors que, dans les faits, la région sociale et culturelle, mais aussi économique intègre très largement la périphérie. J'utilise le terme «périphérie» dans son sens large et non dans le sens restrictif, se limitant aux six communes. Que cette réalité soit niée par certains me paraît être une profonde erreur, car un problème politique ne se résout pas si l'on ne veut pas regarder les choses en face. Au lieu de tenir des discours, certains feraient mieux de travailler plus efficacement dans leurs domaines; cela serait tout au bénéfice de notre Région.

Par ailleurs, je voudrais mettre l'accent sur la nécessité de produire des œuvres en français à Bruxelles. Les milieux scientifiques et des affaires, sont dominés par la langue anglo-saxonne. Il serait temps d'opérer un redressement afin de légitimer l'emploi du français dans ces différents milieux. Nous demandons au Collège d'être très vigilant dans ce domaine. La tendance est grande à Bruxelles, Capitale de l'Europe, d'accepter avec une bienveillance laxiste des intitulés, des inscriptions en anglais, langue politiquement moins encombrante que le flamand dans le contexte politique actuel de Bruxelles. Ce moindre mal peut pourtant se révéler pervers à plus long terme.

À cet égard, il est bon aujourd'hui de répéter avec force à cette tribune et en nous adressant à la Communauté française que nous, Bruxellois, n'acceptons pas de voir brader nos bâtiments, tels que la Maison de la Francité, symboles et témoins de la richesse de notre culture et de notre langue.

Le groupe FDF-ERE votera ce budget. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Willame.

Mme Willame. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, tout d'abord et indépendamment des enseignements de ce budget quant à la politique que le Collège entend mener, mon groupe souhaite formuler un certain nombre de considérations générales.

1) Le montant des recettes ordinaires est en augmentation puisqu'il s'élève à 1 876 630 000 francs. Ceci est un élément positif qui doit, toutefois, être tempéré dans la mesure où le budget ordinaire présente un déficit de 23 millions.

Il est clair que le respect — indispensable — des accords de la table ronde intersectorielle suppose des engagements nouveaux compensés par les excédents des exercices antérieurs, ce qui permet de présenter un résultat global en boni de 16 millions. Le groupe PSC attire toutefois fermement l'attention du Collège sur l'impérieuse nécessité de ne pas reproduire cette situation d'année en année sous peine d'arriver à un budget en déficit. En d'autres termes, il est indispensable que des mesures structurelles adéquates soient rapidement prises.

Dans ce contexte et pour entrer dans le concret, il paraît urgent au groupe PSC qu'une décision intervienne quant à l'opportunité ou non de maintenir la Régie graphique. Le budget 1991 a dû éponger une dette de 4,9 millions à charge de la Régie graphique. Lors de la discussion portant sur le premier ajustement du budget 1991, soit au mois de décembre 1991, j'avais déjà précisé que les raisons avancées pour justifier ce déficit n'avaient pas pleinement convaincu mon groupe. Vous avez, de votre côté, Monsieur le Ministre, précisé que, dès janvier 1992, vous ferez examiner toute la situation comptable de la Régie afin d'en tirer des éléments fiables quant à sa situation financière. Cela devait vous permettre de nous soumettre des propositions concrètes de modification et éventuellement des projections pluriannuelles. Compte tenu du laps de temps écoulé depuis que ces propos ont été tenus, puis-je vous demander de me communiquer de façon précise les devoirs déjà accomplis dans ce dossier et le délai dans lequel l'étude complète sera terminée et une décision prise?

2) Comme l'a souligné le Ministre en commission, le budget 1992 a connu une certaine réorganisation qui est en fait, faute de temps probablement depuis l'entrée en fonction du Ministre Gosuin, une simple «réformette». La «lisibilité» politique de ce budget est par trop complexe, aussi nous insistons, comme le Ministre l'a promis en commission, pour que la présentation du budget 1993 soit complètement revue afin de rencontrer les observations formulées par la Cour des Comptes mais aussi — ce qui est en soi le plus important — afin d'en améliorer la lisibilité pour les conseillers qui vont voter ce budget.

3) Dans le même ordre d'idées, une clarification du rôle des différentes asbl subsidiées, s'impose. Tout le monde s'accorde pour reconnaître que leur rôle doit être reconsidéré à la lumière de l'évolution du paysage institutionnel bruxellois. Point n'est besoin de rappeler que mon groupe est un fervent défenseur du monde associatif qui a une spécificité irremplaçable. Il faut toutefois éviter de multiplier la création de nouvelles asbl qui n'auraient d'autres finalités que de «vider» abusivement l'administration de ses compétences et de son travail.

J'ai, dès lors, pris bonne note en commission des propos du Ministre selon lesquels les subsides ne seront attribués que dans la mesure où des éléments justificatifs suffisants — comptes, budget, rapport d'activités précis — auront été transmis à l'administration et qu'en outre, une sorte de «contrat de gestion» — le terme est à la mode — sera élaboré par l'administration de manière à mettre les objectifs et les activités des asbl en concordance avec ceux du Collège et de l'Assemblée.

Mon groupe insiste, sur un plan général, sur le rôle que l'administration doit se voir confier dans l'exercice de la politique arrêtée par le Collège. Beaucoup se sont plaints — avec raison — de l'inadéquation, ces dernières années, des effectifs de l'administration par rapport aux tâches à accomplir. Depuis plusieurs mois, une administration nouvelle et renforcée a été mise sur pied. Elle doit être utilisée au mieux de ses possibilités et être associée étroitement à la politique à mener. Je souhaiterais avoir un engagement ferme et précis du Ministre à cet égard: il est aussi de la responsabilité du Ministre de motiver et de responsabiliser son administration.

Par ailleurs, si dans certains secteurs, une insuffisance de personnel devait être relevée, nous demandons ardemment au Ministre de privilégier des mutations internes plutôt que de procéder à de nouveaux engagements. L'enveloppe globale du personnel doit être suffisante pour assurer l'ensemble des tâches qui lui sont confiées. Le Ministre pourrait-il me faire part de son sentiment à ce sujet?

4) Le Ministre a exposé qu'il souhaitait s'attaquer au saupoudrage des interventions. Mon groupe s'en félicite car il a toujours prôné une politique allant en ce sens. Si nous nous félicitons donc des propos tenus par le Ministre, force est

toutefois de constater que le budget 1992 ne traduit pas assez ces bonnes intentions.

Dans le même ordre d'idées, le Ministre nous a précisé qu'il convenait d'éviter les doubles emplois et les chevauchements injustifiés dans le financement des interventions par la Communauté française, d'une part, et par la Commission communautaire française, d'autre part, et que le Collège entendait dès lors développer une collaboration accrue avec l'Exécutif de la Communauté française. Mon groupe partage entièrement cette façon de voir mais s'inquiète que l'on n'en soit toujours actuellement qu'au stade des déclarations d'intention. Je rappelle, en effet, que le prédécesseur du ministre du Budget nous avait déclaré en commission, lors de l'examen du budget 1991, que le Collège envisageait la création d'une Commission permanente de coordination, des contacts ayant déjà été pris dans ce sens avec l'Exécutif de la Communauté française... Certes, la vie politique belge a connu certains événements depuis ces déclarations faites au mois d'avril 1991, mais il est regrettable que quatorze mois plus tard, rien de concret n'ait, semble-t-il, été réalisé...

Le Ministre pourrait-il me préciser les raisons pour lesquelles les négociations concernant cette structure de concertation n'ont pu, à ce jour, aboutir, du moins officiellement?

En tout état de cause et pour les raisons déjà évoquées, la nécessité d'une concertation permanente s'avère indispensable et les récents événements relatifs à la vente éventuelle de certaines pièces marquantes du patrimoine bruxellois en constituent une nouvelle et bonne illustration.

Puisque j'en suis à évoquer les relations entre notre Commission et la Communauté française, je rappelle au Ministre que le 21 février dernier, je lui demandais d'établir, pour chaque matière, le montant des investissements réalisés par la Communauté française à Bruxelles pour déterminer ainsi si la clé Persoons/Dehousse était effectivement respectée. Le Ministre a répondu en commission que cette étude était en cours. Puis-je, dès lors, lui demander de nous communiquer un délai dans lequel les résultats de cette étude pourront nous être transmis?

5) En matière de politique culturelle, mon groupe soutient les trois grands axes de la politique culturelle que le Collège entend mener.

Premier axe de la politique du Collège: le renforcement de l'image francophone de Bruxelles; à ce propos, en commission, le Ministre nous a fait part de la volonté du Collège d'assurer une présence francophone à la Place des Martyrs. Le Ministre pourrait-il nous préciser s'il dispose à ce sujet d'un plan financier ou s'il a déjà des projets précis destinés à matérialiser cette présence?

Deuxième axe: l'intégration réciproque des groupes sociaux et la lutte contre les phénomènes de marginalisation. J'y reviendrai tout à l'heure en analysant le budget.

Troisième axe: préparer pour demain une ville plus humaine. Dans ce contexte, mon groupe insiste pour qu'une véritable politique d'animation culturelle décentralisée soit menée.

Je souhaiterais évoquer maintenant certains éléments plus précis du budget qui nous est proposé. Et à ce niveau, il y a de très bons points que nous relevons, des questions que nous nous posons, d'autres pour lesquels, je ne vous le cache pas, nous sommes assez inquiets...

En matière d'enseignement, le groupe PSC regrette, dans plusieurs domaines, l'absence de prise de règlements.

C'est ainsi notamment que l'on constate, au niveau de l'enseignement, une augmentation importante, de certains articles «rattrapage scolaire» et «développement de la langue française dans les classes à forte densité d'enfants défavorisés»; je m'en réjouis mais je regrette qu'aucune répartition des

subsidés ne soit organisée. Il nous paraît, en effet, indispensable qu'un projet de règlement soit, dans les plus brefs délais, élaboré par le Collège dans chacun de ces secteurs afin d'arrêter des critères objectifs de répartition des subsides.

D'autres cas pourraient être cités. Le Ministre a déclaré partager notre souci de clarification de répartition des subventions. Nous entendons que cela se traduise concrètement et rapidement par le dépôt de réglementations.

Dans le même domaine de l'enseignement, je m'étonne, comme je l'ai fait en commission, de ne pas voir l'enseignement artistique particulièrement favorisé alors qu'une toute récente, peut-être trop récente, résolution votée à l'unanimité avait attiré l'attention du Collège sur ce secteur.

Comme en séance plénière lors de la discussion de la résolution sur l'enseignement artistique, je demande au Ministre, au nom de mon groupe, qu'au prochain ajustement budgétaire, des sommes précises soient prévues pour le développement de cet enseignement.

Sans cela, par exemple, le dernier point de notre résolution invitant le Collège «à créer un événement susceptible de révéler de jeunes talents dans les différentes disciplines artistiques, et cela annuellement» ne serait que du vent et le signe de l'existence d'un fossé entre notre Assemblée et le Collège.

En ce qui concerne l'enseignement supérieur, mon groupe se réjouit de voir se poursuivre l'animation culturelle sur les campus et remercie le Ministre des éléments intéressants sur la diversification de cette animation, donnés en annexe au rapport.

Certains secteurs du budget «Jeunesse» nous satisfont particulièrement: je pense à l'augmentation du budget d'animation de rue, au quasi maintien du subside aux ateliers créatifs, mais surtout aux sommes importantes prévues pour l'accueil de la petite enfance qui, comme vous le savez, connaît de gros problèmes à Bruxelles.

D'une façon générale, mon groupe s'interroge toutefois sur les possibilités d'utilisation optimale des différentes infrastructures sportives présentes à Bruxelles. De nombreuses écoles disposent en effet de salles ou terrains de sport qui ne sont, la plupart du temps, qu'accessibles aux heures d'écoles. Ne pourrait-on imaginer que le Collège prenne l'initiative d'établir des contacts avec tous ces établissements scolaires afin d'examiner avec eux les possibilités d'étendre les plages horaires d'accessibilité de ces aires de sport — je pense notamment aux soirées, week-ends et périodes de vacances?

Le Collège pourrait ainsi établir des accords de collaboration étant entendu qu'une aide en personnel ou financière devrait être accordée aux établissements. Le Collège pourrait-il me faire part de son sentiment à ce sujet?

En ce qui concerne l'éducation permanente, qu'il me soit permis de poser une question au Ministre. Je pars de deux exemples, l'animation socioculturelle pour les personnes du troisième âge et, à l'opposé, Babel 2000. Est-on certain que les subsides sont bien répartis sur toutes les communes de l'agglomération?

Je me réjouis de voir presque doublés les subsides aux associations féminines. Pourrais-je demander au Ministre quelles sont les «nouvelles bénéficiaires» dont parle le Cahier explicatif sans autre précision?

Au niveau du sport et de l'éducation physique, un bel effort a été fait pour augmenter le subside réservé à l'intégration des jeunes par le sport et des différents types de projets soutenus qui sont originaux et créatifs. Par contre, au niveau des «Affaires culturelles», le Collège a opéré certains choix qui ne sont pas sans inquiéter mon groupe: il y a des glissements importants d'enveloppes dont il faudra évaluer rapidement l'impact au niveau du retentissement culturel et de l'aura de notre cité.

Nos craintes sont toutefois quelque peu atténuées suite au dépôt d'un amendement de la majorité visant à faire passer de 900 000 à 1 200 000 francs le budget consacré au Prix du Jeune Théâtre, ceci étant accordé sans préjudice d'une éventuelle autre augmentation qui pourra être accordé à cette manifestation culturelle bruxelloise de renom lors du prochain ajustement budgétaire, à la lumière d'un règlement relatif au Prix du Jeune Théâtre que notre assemblée pourra, je l'espère, adopter prochainement.

En matière audiovisuelle, mon groupe encourage les subsides à la diffusion cinématographique qui permettront d'assurer, dans ce secteur, une animation décentralisée. Nous sommes, par contre, plus dubitatifs en ce qui concerne l'octroi d'une subvention de 400 000 francs aux «Samedis du Cinéma» qui ne semblent plus en avoir réellement besoin et qui fonctionnent, en fait, comme une entreprise commerciale. Il faudrait réfléchir éventuellement à inverser la proportion des subsides accordés à la diffusion cinématographique, laquelle passerait à 400 000 francs, et à celle relative aux Samedis du Cinéma, qui passerait à 200 000 francs.

En ce qui concerne l'action sociale, des subsides importants ont été prévus pour la prévention, l'éducation, l'information et le développement communautaire. Mon groupe aimerait savoir comment seront ventilés entre les organismes bénéficiaires: le Nid, le Forum de lutte contre la Pauvreté et la Maison de la Solidarité, les différents montants prévus au budget.

Dans le cadre de la politique menée en matière sociale et de santé, le groupe PSC se félicite de la priorité accordée à la mise en œuvre des accords de la table ronde intersectorielle. Dans ce contexte, et comme l'a relevé le Ministre en commission, notre assemblée peut être légitimement fière de ce qu'elle est la première institution publique à octroyer aux centres de santé mentale des subsides comparables aux rémunérations du personnel hospitalier.

Nous avons également noté avec satisfaction que le Ministre comptait nous soumettre un projet de refonte globale de la réglementation en matière de santé mentale, si possible dans le courant du dernier trimestre de cette année.

Nous soutenons également l'action du Ministre qui entend privilégier le soutien aux associations qui intègrent le thème de la santé mentale dans une démarche sociale locale, à l'instar du DSQ de Cureghem.

Par ailleurs, nous avons noté avec satisfaction la volonté du Ministre de confier au Conseil consultatif de la Santé et de l'Aide aux personnes un rôle moteur dans les politiques à mener.

En ce qui concerne le secteur des IMP, mon groupe sera particulièrement attentif à la nouvelle réglementation qui, sur base des résultats de l'étude du professeur Piasser, déterminera les missions des services, les procédures d'agrément et l'octroi des subventions.

Pour les centres de planning familial, nous avons bien noté le dépôt, à la rentrée, d'un règlement organique global visant notamment à appliquer la table ronde dans sa partie financière.

En conclusion, le groupe PSC votera ce budget qui traduit la volonté du Collège:

1. De rencontrer les spécificités bruxelloises;
2. De lutter contre le saupoudrage;
3. De renforcer les liens entre la Communauté française et notre Commission.

Nous invitons toutefois le Collège à traduire, dans les prochains mois, de façon concrète, les intentions qu'il nous a exposées ici et l'invitons, notamment en matière d'enseignement, à déposer un certain nombre de projets de règlement afin d'arrêter des critères objectifs de répartition des subsides. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Cools.

M. Cools. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, Mme Lemesre s'étant déjà très brillamment exprimée au nom du groupe PRL ce matin, mon intervention sera brève.

Ce qui nous frappe dans ce budget, et c'est une caractéristique qui va en s'amplifiant d'année en année, c'est l'importance accordée aux dépenses de personnel. Il n'est pas inutile de rappeler que les dépenses de fonctionnement et de personnel se sont élevées pour 1992 à 207 millions alors que les dépenses qui ont été faites pour couvrir les activités d'enseignement, de jeunesse, de sport, de culture ... se sont élevées en tout et pour tout à 139 millions.

Certes, les dépenses de fonctionnement et de personnel ne servent pas seulement à gérer cette masse des dépenses culturelles, mais aussi les dépenses sociales et de santé qui nous ont été déléguées et dont le montant s'élève à 1 milliard 480 millions. Cela étant, nous croyons que c'est une masse trop importante. Nous savons quelles sont les causes de cette situation: un ensemble d'engagements faits de manière partisane.

Si les dépenses de personnel sont peut-être trop importantes, une caractéristique également dans le secteur culturel de ce budget, c'est que les dépenses de structures, de soutien, sont souvent plus élevées que les dépenses d'aide directe aux artistes, aux créateurs culturels.

Citons quelques exemples. L'édition du magazine *Cinergie* qui, à notre sens, n'est pas vraiment utile même s'il est plus ou moins bien fait. Ce n'est pas son contenu que nous mettons en cause, mais l'information qu'il contient peut-être trouvée dans de nombreuses autres revues, sans compter les suppléments gratuits dans un certain nombre de quotidiens.

Autre exemple: la librairie Quartier latin. On subsidie — de manière peu transparente d'ailleurs au niveau du budget puisque cela se fait, nous a-t-on répondu en commission, par le biais des dépenses d'administration générale — on subsidie, disais-je, avenue Louise, une librairie installée au 1^{er} étage où, en tout cas, vous ne risquez pas de devoir faire la file très longtemps si vous y allez! De plus, le chiffre d'affaire et la situation financière de cette librairie sont très mauvais. On peut donc s'interroger sur l'opportunité de ce magasin.

Autre exemple: la régie graphique. A ce propos, nous rejoignons Mme Willame. Lorsque cette régie a été créée, elle avait probablement un sens, à savoir constituer en régie et faire traiter par elle tous les travaux de l'ancienne CFC et, dirai-je, des asbl qui sont dans son orbite. Il faut bien constater que ce n'est plus le cas aujourd'hui. La Commission communautaire française n'octroie qu'une petite partie de son travail d'édition à la régie. Il faudrait choisir: ou l'on donne plus de travaux à la régie, ce qui lui permettrait d'avoir un chiffre d'affaire suffisant pour être *self-supporting*, si je puis employer ce terme franglais, ou l'on met fin à cette expérience.

(Mme Payfa, deuxième vice-présidente, remplace M. Moureaux à la présidence)

On peut aussi s'interroger sur l'opportunité de l'existence de toutes les asbl issues de la COCOF, qui sont, en fait, des démembrements de notre institution, des «filiales». Certaines sont d'une réelle utilité. Je pense notamment aux maisons de jeunesse, aux centres d'hébergement, etc. On peut cependant s'interroger sur l'utilité de certaines autres, notamment l'asbl des «Grandes Conférences». Les conférences qu'organise cette asbl pourraient très bien être organisées par le tissu associatif existant.

Nous nous interrogeons donc sur le choix de financer un certain nombre de structures plutôt que de financer directe-

ment des créateurs culturels, des artistes. Là également, on constate une évolution. Certes, il faut évoluer dans le temps. Mais on est en train de se disperser. On nous dit que le Ministre n'est pas favorable au saupoudrage. C'est pourtant ce que l'on fait actuellement dans le secteur culturel. On réduit l'aide accordée à certains secteurs traditionnellement aidés par notre Commission et qui ont d'ailleurs gratifié Bruxelles d'une certaine renommée culturelle, pour se lancer dans d'autres secteurs nouveaux. Je pense notamment au chant. Notre Commission n'a pas assez de moyens pour mener, seule, une politique adéquate dans ce domaine.

J'en viens à la promotion de la langue française, secteur qui nous est très cher à tous, au niveau de cette assemblée. Il faut reconnaître, en effet, que la langue française n'est pas un acquis pour Bruxelles. Nous devons être vigilants et attentifs et réaliser une promotion active de notre langue et de notre culture. Voyez les efforts consentis par la Communauté flamande! Je ne les critique pas. Chaque communauté a le droit de faire la promotion de sa langue comme elle le souhaite.

Notre effort de promotion de la langue française ne peut être que limité puisque l'essentiel du travail, dans ce domaine, ne peut être réalisé qu'au niveau de la Communauté française, notamment sur le plan du rayonnement international de la langue française, même si nous pouvons, à notre niveau, prendre l'une ou l'autre initiative. C'est souvent à l'occasion d'événements ponctuels que nous pouvons agir.

Il y a deux ans, dans le domaine culturel, nous avons connu les concerts dans le Parc de Bruxelles, organisés par le Ministre Désir. L'année prochaine, profitant de la présidence belge de la CEE en 1993, nous essayerons de mettre sur pied l'une ou l'autre manifestation. Nous pensons qu'il y a trop de manifestations de toutes sortes. Ma boîte aux lettres est constamment remplie de documents — et, par conséquent, ma poubelle très rapidement aussi —, d'invitations à des cocktails, à des manifestations multiples d'intérêts divers. A notre avis, il vaut mieux mener une politique constante de soutien aux milieux artistiques et culturels, financer, par exemple, les écoles de devoirs de façon beaucoup plus importante qu'à l'heure actuelle. Elles jouent un rôle social extrêmement utile. Nous croyons aussi qu'il faut multiplier les actions entreprises pour faciliter l'apprentissage de la langue française aux nombreuses personnes d'origine étrangère que nous accueillons sur notre territoire.

(M. Moureaux reprend la présidence de l'Assemblée)

Je souhaite également dire un mot sur la politique sociale de santé. S'il est normal qu'on parle de tout dans un débat en commission, surtout s'il dure plusieurs heures, j'ai cependant été frappé par la disproportion constante entre le temps consacré au secteur culturel — souvent plusieurs heures — et celui qui est consacré au secteur social et de santé — souvent quelques dizaines de minutes seulement. Or, sur le plan budgétaire, il s'agit d'un rapport de 1 à 10: 1 milliard 489 millions contre 138 millions. En outre, c'est un secteur essentiel et vital.

Si nous écoutons les membres de l'Exécutif, nous ne verrons clair qu'à partir de l'année prochaine. En effet, M. Gosuin, ici présent, déclarait dans son exposé, en commission: «Si les difficultés budgétaires de la Communauté française incitent le Collège à la prudence, celle-ci est encore accentuée par la nécessité de faire la clarté sur les retards de paiement, les dettes et l'évaluation correcte des besoins dans le secteur social-santé. La situation devrait pouvoir être éclaircie dans le courant de 1993.» Ceci a le mérite de la clarté. D'après cette déclaration, la situation n'est pas encore très claire aujourd'hui; nous ne savons pas très bien quelles sont nos dettes, quels sont nos retards de paiement; nous n'avons pas encore évalué convenablement tous les besoins dans le secteur social-santé. Nous espérons effectivement que ces évaluations

seront faites le plus rapidement possible. Ce n'est que sur base de celles-ci qu'une politique réelle et dynamique pourra être menée.

On pourrait ainsi aborder un ensemble de secteurs. J'ai été frappé, notamment, par les moyens extrêmement limités consacrés à la politique de santé. Non seulement, ces moyens sont faibles, mais ils sont même réduits dans le cadre du budget 1993 dont nous discutons actuellement, puisque nous constatons une diminution de 6,2 millions. En fait, en dehors des centres de santé mentale, la politique de santé bénéficie de très peu de moyens budgétaires. C'est regrettable. La politique de prévention devrait être renforcée dans notre Région. C'est un secteur où nous pourrions être plus actifs. Si nous voulons voir se réaliser un certain nombre d'économies dans le mécanisme général de sécurité sociale dans notre pays, c'est par une politique de prévention que nous pourrions atteindre cet objectif.

J'ajouterais qu'il est extrêmement difficile d'intervenir dans le secteur social et de santé. Nous sommes, en effet, confrontés dans notre pays à une véritable organisation kafkaïenne. Les compétences à Bruxelles, en la matière, sont exercées à la fois par l'Etat national, par la Communauté française, par la Communauté flamande, par notre Commission communautaire française, par son homologue néerlandophone et par la Commission communautaire commune. On assiste parfois à de véritables parties de ping-pong. Les responsabilités sont renvoyées de l'un à l'autre. Quand vous posez des questions à une assemblée, il vous est répondu que ce n'est pas à ce niveau mais à un autre que les décisions seront prises ou que les budgets seront fixés. Un exemple, la politique des sans-abri. Deux ou trois jours après son installation, le Ministre Gosuin s'était préoccupé, avec raison, de la situation des sans-abri et avait fait plusieurs déclarations en la matière. On ne trouve pas trace de cette préoccupation dans ce budget-ci. Il y a donc diminution des moyens dans ce domaine. Il nous a été répondu en commission que ces moyens seraient accrus au niveau de la Commission communautaire commune. Je puis le comprendre, c'est logique, les sans-abri relevant des deux régimes linguistiques. Il nous est donc très difficile de trouver un lieu où l'on puisse discuter, de manière globale, de cette politique de santé et d'aide sociale, celle-ci se trouvant «nucléarisée» entre plusieurs instances. Il faudra, à un moment où à un autre, que chaque Assemblée cherche à se spécialiser dans un domaine bien précis. Ceci vaut pour la politique culturelle comme pour la politique de santé et d'aide sociale. L'entité compétente en la matière pourrait ainsi consacrer les moyens nécessaires et être le principal responsable de l'action politique menée dans ce domaine.

Nous attendrons, dès lors, l'année prochaine pour intervenir plus longuement dans le secteur social et de santé quand nous verrons clair sur l'état de ce secteur.

Je souhaite aussi intervenir sur une question déjà soulevée par des intervenants précédents. Il s'agit des centres de planning familial auxquels il est fait allusion à la page 17 du rapport. Il y est signalé qu'on attendra la rentrée pour déposer un règlement. Nous aurions préféré que ce règlement soit déposé plus rapidement afin de pouvoir accorder une aide plus large à ces centres — ils le méritent — et afin de traduire de façon concrète les conclusions de la Table ronde qui a été organisée. Cette Table ronde proposait notamment, dans sa partie financière, l'octroi d'un mi-temps administratif par centre, une nouvelle définition des missions de ces centres, un mode de subventionnement moins aléatoire qui correspondrait aux activités réelles des centres. A cet égard, un certain nombre d'études sont en cours pour déterminer les forfaits. Le Ministre nous donnera peut-être des explications supplémentaires dans sa réponse.

Je parle ici à titre personnel. Les centres de planning familial, au sens large du terme, ont toujours été sous-aidés dans notre pays.

Des débats fort longs et très partagés ont eu lieu au Parlement national sur l'interruption de grossesse. Tous ceux qui ont voté au Parlement pour ou contre la loi sur l'interruption de grossesse sont certainement contre l'avortement. Chacun souhaite éviter l'avortement dans toute la mesure du possible. Or, il faut bien avouer que tout n'est pas fait dans notre pays pour aider les personnes qui souhaitent garder un enfant à le faire dans de bonnes conditions. L'accompagnement social dans ce domaine fait défaut, tout comme l'éducation. Les centres de planning familial sont souvent très peu nombreux et démunis de moyens. Cela devrait être une priorité dans notre Région. Le droit à la vie est essentiel et il est important de permettre aux mères de famille qui le souhaitent de garder un enfant. Il faut y consacrer les moyens nécessaires. Un certain nombre d'initiatives devraient être prises à cet égard. Je pense qu'elles rencontreraient le souhait de toutes les tendances philosophiques ou religieuses de notre pays, attachées au développement de ces centres de planning familial. Certains centres sont d'ailleurs pluralistes. Nous serons donc très attentifs à votre projet de règlement dans ce domaine. Nous espérons qu'il apportera les moyens accrus nécessaires à la gestion de ces centres. Nous regrettons simplement de ne rien trouver à cet égard dans le budget 1993. Il faudra donc rechercher, par une modification budgétaire, les moyens financiers nécessaires permettant de concrétiser les conclusions de la Table ronde.

Dans un certain nombre de secteurs que l'on connaît bien, notamment celui des maladies vénériennes, les centres de planning familial peuvent certainement aussi jouer un rôle accru. Ce domaine devrait être une priorité pour nous. En dehors de ce que nous sommes obligés de faire, nous ne pouvons pas tout faire et nous devons donc choisir certains secteurs et les aider tout particulièrement.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, je vous ai ainsi, en quelques mots, exposé les considérations dont je voulais vous faire part.

J'espère que, dans leurs réponses, les Ministres y réserveront une suite favorable et qu'ils nous précisent le moment où nous pourrions voir clair, notamment au niveau de l'endettement et de la situation réelle des besoins des secteurs social et de santé, c'est-à-dire quand nous pourrions enfin discuter d'une politique en ayant tous les éléments financiers en notre possession. (*Applaudissements sur les bancs PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. Parmentier.

M. Parmentier. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, j'interviendrai principalement sur les articles budgétaires concernant la lecture publique dans notre Région.

Le groupe socialiste a toujours été attentif à ce que tout un chacun, soucieux d'actualiser son savoir et de s'insérer dans la vie sociale, puisse consulter des ouvrages de valeur dans des bibliothèques ouvertes à tous.

A maintes reprises à cette tribune, nous avons souligné combien la vraie démocratisation des études passe par la mise en place de bonnes bibliothèques, largement ouvertes tant aux professeurs qu'à leurs élèves ou étudiants.

Les socialistes ont toujours voulu donner aux jeunes les meilleurs moyens d'accéder à l'état de citoyen. Déjà en 1921, la loi Destrée avait rapidement élaboré les fondements des bibliothèques publiques, loi qui est restée d'actualité jusqu'à la parution du décret du 28 février 1978.

Pour nous, il ne serait pas acceptable que cette fin de siècle connaisse une récession en matière de lecture publique; c'est pourquoi le groupe socialiste s'est plu à constater la volonté du Collège à définir quelques points forts et à encourager des initiatives importantes dans les domaines de l'alphabétisation et de la lecture publique.

Nous soutiendrons sa politique de réduction progressive d'une certaine forme de saupoudrage des interventions, évitant ainsi les doubles emplois et les chevauchements indéfendables dans le cadre d'une saine gestion budgétaire.

Le budget consacré à la lecture publique est resté égal à celui de 1991, soit 2 992 000 francs, mais la correction la plus élémentaire m'oblige à y ajouter les articles budgétaires générés par un dispositif de subventions spécifiques libellées dans le budget dont:

- les subsides pour l'installation de coins de documentation scolaire;

- les subsides en vue de la promotion de l'enseignement du français qui sont passés de 320 000 francs à 1 million de francs;

- l'organisation de formations en relation avec la langue française dans les classes à forte densité d'enfants défavorisés, budget qui est passé de 1 million à 3 millions de francs;

- le perfectionnement en langue française dans les domaines pré-universitaire, universitaire et supérieur, auquel est consacré un budget de 1,7 million de francs;

- les subsides à des projets d'alphabétisation et d'initiation à la lecture;

- les animations théâtrales, poétiques ou musicales dans les écoles primaires, secondaires et spéciales.

De plus, en matière d'intégration des différents groupes sociaux et de lutte contre les phénomènes de marginalisation, le Collège a placé la dimension culturelle dans ses axes prioritaires.

Tous les secteurs de la Commission communautaire française sont concernés par cette politique d'intégration dont les jeunes constituent le public cible.

Le groupe socialiste a toujours défendu le principe que la maîtrise du français est une des conditions essentielles à la réussite scolaire et donc le visa pour une bonne insertion socio-professionnelle.

Le Collège estime — et nous partageons cet avis — que l'apprentissage de la langue, dans son ensemble, n'est pas le seul fait des bibliothèques tant il est vrai que si l'on ne se réclame pas d'un projet plus global de lecture, la bibliothèque peut aussi, à la limite, jouer un facteur d'exclusion.

Notre groupe a toujours défendu l'idée qu'il est grand temps de jeter les bases d'une politique plus large. Pour ce faire, il faut mobiliser les enseignants, les parents, les animateurs de quartier, les mouvements d'éducation permanente et les bibliothécaires autour d'un même élément: c'est-à-dire le livre, seul moyen de parfaire ses connaissances.

Les ponts sont enfin jetés afin que les différents acteurs de la lecture et de la lutte contre l'exclusion se retrouvent autour d'un même projet.

Nous soutiendrons une politique qui unit et associe tous les acteurs sociaux des différents horizons qui œuvrent à l'insertion socioprofessionnelle dont un des premiers leviers est le rapport avec la lecture.

C'est dire, Monsieur le Ministre, combien nous resterons attentifs, pour ne pas dire vigilants, à la mise en œuvre de votre politique en ce domaine.

Si, en France, la lecture et l'apprentissage de la langue sont passés depuis longtemps dans le discours politique des différents partis, en Belgique, dans les préoccupations et enjeux électoraux des Conseils et des municipalités, ce concept n'existe guère, avec bien évidemment quelques remarquables exceptions dans certaines communes.

Il serait malhonnête que j'omette de souligner le consensus qui se dégage au sein de notre assemblée et que j'ai pu apprécier.

en Commission de la Culture, consensus intervenu afin de réunir les énergies autour de la lecture et d'arriver à une position commune sur un ensemble de problèmes qui pourront être discutés dans une structure globale.

Ce programme d'espoir s'est concrétisé par la création de l'Agence centrale de Coordination de la lecture publique de la Région de Bruxelles-Capitale. Le subside alloué à l'Agence, Monsieur le Ministre, reçoit notre vif soutien. Cette association — pluraliste, dois-je le rappeler? — est composée en nombre égal de personnes désignées par le Ministre de la Communauté française ayant la lecture publique dans ses attributions, par la Députation permanente du Brabant et par notre Commission communautaire française.

Au-delà donc d'une segmentation de pouvoirs qui s'occupent d'une même matière, avec parfois des approches différentes, j'en conviens, il y aura, *in fine*, une sorte de langage dénominateur commun qui en naîtra.

Je suis persuadé que les hommes et les femmes rassemblés autour d'une même table définiront clairement un programme cohérent en matière de lecture.

Certes, l'Agence sera confrontée à la dispersion des acteurs au sein de nombreuses administrations soucieuses de leur autonomie, mais cette Agence centrale de coordination de la lecture publique constitue néanmoins une pièce maîtresse sur l'échiquier et jouera un véritable rôle de coordination en faveur de la lutte contre l'illettrisme, pour l'alphabétisation et l'insertion sociale.

J'en viens maintenant, si vous le voulez bien, à exprimer mon seul regret, à savoir la suppression du poste budgétaire «Campagne de sensibilisation à la lecture publique».

Les bibliothécaires, Monsieur le Ministre, sont demandeurs car leur secteur non marchand est trop souvent rejeté dans l'ombre par les médias.

Certes, il y a des émissions littéraires de qualité qui s'inscrivent souvent dans la grille, au hasard de l'actualité, mais le rôle important d'éducation permanente joué par les bibliothèques n'est pas suffisamment mis en exergue.

Pour terminer, j'en arrive au poste budgétaire «Projet de catalogue central informatisé».

Le bibliothécaire doit plus que quiconque accéder aux nouvelles technologies informatiques.

Depuis 1974, dans les bibliothèques publiques, l'informatisation s'est installée de façon anarchique, les uns s'appuyant sur des systèmes sophistiqués, donc onéreux et par conséquent dépendant totalement de la politique de développement des pouvoirs qui les gèrent, d'autres en bricolant des logiciels sur micro-ordinateurs, ou plus récemment encore, en utilisant des logiciels de bibliothèques intégrés tournant sur des ordinateurs de faible capacité, ce qui implique qu'ils ne pourront jamais emmagasiner une base de données importante.

Aucune recommandation de la Communauté française n'existe pour unifier un logiciel de bibliothèques et encore moins le système d'exploitation informatique.

C'est pourquoi le groupe socialiste appuiera votre initiative d'inscription d'un premier crédit de 400 000 francs afin de soutenir la mise en place, via le réseau téléphonique, d'une

liaison informatique entre bibliothèques pour permettre la télé-consultation de leur catalogue.

La recherche bibliographique va donc connaître un raccourci saisissant dans nos bibliothèques.

Rien de neuf quant au principe car les universités se sont déjà lancées dans l'informatisation de la gestion de leur bibliothèque dès le début des années 80.

Mais ce projet pour les bibliothèques bruxelloises sera le moment crucial et historique du bon choix à opérer ainsi que l'occasion unique de créer un catalogue bruxellois collectif rendu possible par le logiciel commun.

Comme il me revient que des réunions de travail ont déjà été organisées avec la participation d'une firme, installée dans plus de 90 institutions dont beaucoup de bibliothèques publiques, des bibliothécaires bruxellois, de représentants des communes, de la province et de la Région bruxelloise, puis-je dès lors en conclure que les études nécessaires étant réalisées, le crédit de 400 000 francs, comme indiqué dans le cahier explicatif, sera affecté à l'achat de matériel informatique?

Le choix du logiciel ayant été fait en connaissance de cause, il semblerait qu'un plan directeur pour l'informatisation des bibliothèques de deux communes de la Région bruxelloise ait été approuvé en décembre 1991. M. le Ministre pourra-t-il nous apporter quelques précisions sur cette collaboration et sur l'élaboration d'un projet commun?

Enfin, soulignons l'expérience que pourra apporter l'ULB pour constituer la plaque tournante dans l'instauration d'un tel réseau.

En Belgique, deux logiciels, *Dobis-Libis* et *Vubis*, émergent et sont compatibles avec le projet de la Commission des Communautés européennes de lancer un plan de développement des bibliothèques sur base d'un index européen.

Un choix donc original auquel il faudra être attentif si nos bibliothèques veulent adhérer un jour à un contrat de convertibilité d'un catalogue en commun, comme il existe déjà aux Etats-Unis.

Ce budget n'est donc qu'une première pierre d'un édifice important.

Dans cette volonté de télé-connexion, je resterai très attentif à votre politique afin que nos bibliothèques s'inscrivent dans une dynamique culturelle encore plus performante et soient préparées au grand marché européen.

En conclusion, Monsieur le Ministre, c'est tout notre groupe qui adhère aux grands axes énoncés par le Collège dans sa politique volontariste en matière de lecture publique.

D'avance, je vous remercie des précisions que vous voudrez bien apporter à mes questions. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — Nous allons interrompre ici nos travaux et les reprendrons à 14 heures 30.

Il reste cinq orateurs inscrits dans la discussion générale. En principe, nous entendrons, tout d'abord, notre collègue, M. Galand, ensuite, Mme Payfa et M. Mesot.

— *La séance est levée à 12 h 10.*

Prochaine séance à 14 h 30.

La séance est ouverte à 14 h 40.

(M. Escolar, Secrétaire, prend place au Bureau.)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

PROJET DE REGLEMENT CONTENANT LE BUDGET DE L'EXERCICE 1992 DE LA COMMISSION COM- MUNAUTAIRE FRANÇAISE

Reprise de la discussion générale

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la reprise de la discussion générale du projet de règlement.

La parole est à M. Galand.

M. Galand. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, en ce début d'après-midi, je vais essayer de «réveiller» quelque peu votre attention dans ce débat important.

Je voudrais tout d'abord formuler une observation. Un intervenant a fait remarquer qu'un seul amendement avait été accepté; il en a déduit que c'était le signe d'une certaine ligne politique... Je suis novice en politique mais je pense qu'il faut faire appel au bon sens de chacun. Il est vrai que, partant du principe selon lequel toute l'intelligence ne se trouve pas d'un côté et toute l'obscurité de l'autre, l'on s'attend en général à ce qu'au moins quelques amendements soient pris en compte, surtout lorsqu'on sait qu'aucun parti extrémiste ou antidémocratique ne siège dans la Commission. Dans le cas qui nous occupe, l'opposition souffrait apparemment d'un manque de «créativité», d'imagination, ce qui est tout à fait exceptionnel, ou la majorité était momentanément cadennassée ou quelque peu passive...

J'en viens à une deuxième remarque. J'ai évidemment écouté, lu et relu l'exposé des motifs, Monsieur le Ministre. J'aimerais souligner quelques points de cet exposé puisqu'il traduit la politique générale que vous avez l'intention de mener et explique la façon dont vous comptez utiliser le budget.

Premier point: «L'amélioration de la visibilité politique des asbl.» Il me semble que ce point doit être précisé. En effet, nous sommes favorables au maintien de l'autonomie des asbl et voulons soutenir leur dépolitisation. Vous parlez de contrôle accru des asbl: il faudra préciser de quel type de contrôle il s'agit. Celui-ci doit porter sur la réalisation des activités pour lesquelles elles sont subventionnées et sur la capacité qu'elles ont de mener celles-ci à bien.

Il est question d'une sorte de contrat de gestion, qui sera élaboré par l'administration de manière à mettre les objectifs et les activités des asbl en concordance avec ceux du Collège et de l'Assemblée de la Commission communautaire française. Vous devriez préciser qu'il s'agit uniquement des objectifs et des activités pour lesquels les asbl sont subventionnées. Il faut respecter le rôle des conseils d'administration et des assemblées générales et s'assurer qu'ils fonctionnent de façon démocratique. Ils ne doivent pas pour autant se transformer en appendices politiques. Il faut défendre l'autonomie du non-marchand.

Il convient d'éviter, ajoutez-vous, que les asbl ne soient une manière de «vider» abusivement l'administration de ses compétences et de son travail. *A contrario*, il ne faudrait pas que l'administration, par des contrôles mal précisés et opérés

dans des champs d'initiatives qui ne relèvent pas de sa compétence, «vident» les asbl de leur créativité.

Nous sommes donc d'accord, en la matière, pour la clarté et pour la responsabilité mais pas pour la mainmise.

En ce qui concerne le domaine culturel, Monsieur le Ministre, je vous conseille de laisser à d'autres le soin de faire de leur culture une culture de défense ou de combat, reniant ainsi l'essence même de la culture. En effet, aboyer devant un chien qui enrage n'a jamais fait avancer les choses... Nous voulons, pour les Bruxellois francophones — de longue date ou plus récents —, une culture française d'épanouissement et, pour les Bruxellois d'autres cultures, que cette culture française soit une source d'enrichissement, de «questionnement» et d'échanges. Vous craignez, à juste titre, le melting-pot culturel. Une ville qui «bouillonne» d'apports multiculturels ne donne pas une soupe insipide, si les cuisiniers sont des artistes et les ingrédients de qualité.

Qu'avez-vous fait, depuis trois ans, pour préparer et entamer un dialogue avec vos collègues du Collège néerlandophone? En ce qui concerne notre Assemblée, ne devrait-on pas prendre des initiatives en ce sens, sans complexes, ni de supériorité ni autres? Chacun ayant affirmé son identité, cette voie — dialogue entre Commission monocommunautaire et Commission communautaire — serait peut-être plus fructueuse pour résoudre certains problèmes de coopération interculturelle que via des structures bicommunautaires, dans le cadre desquelles des impératifs politiques ont parfois tendance à gommer les difficultés plutôt qu'à favoriser leur prise en compte. Un des rôles d'une culture régionale prépondérante est de prendre les devants pour donner du relief également aux autres cultures. C'est cela la vraie force, la vraie grandeur.

J'en arrive au point suivant. Dans votre exposé, Monsieur le Ministre, vous abordez la question du travail d'intégration. Votre discours d'intégration est toutefois, à notre avis, trop à sens unique. En effet, c'est apparemment l'autre qui doit fournir les efforts les plus importants, la notion d'échange n'est donc pas assez respectée. L'intégration socialement enrichissante revêt une forme dynamique. C'est une recherche constante d'équilibre. L'intégration communicative est un échange de significations au sein de la collectivité.

Toujours en ce qui concerne l'intégration, je voudrais relever une contradiction, qui concerne plus particulièrement votre collègue, M. Thys. Les subsides accordés aux associations actives en matière de santé dans les milieux immigrés se trouvent amputés. La justification de M. Thys est la suivante: «La diminution des subsides aux associations œuvrant en milieu immigré est contrebalancée par l'apparition d'autres moyens provenant de la Région, de la Communauté française ou du national...» Cette aide risque donc de ne pas être augmentée. On ne peut dès lors pas parler, à cet égard, de priorité. En effet, ce que les pouvoirs publics donnent d'une main, ils le reprennent de l'autre.

Je voudrais exprimer un regret en ce qui concerne le budget culturel, Monsieur le Ministre: la suppression du subside accordé pour l'animation dans les bibliothèques. En effet, j'estime que la bibliothèque est un lieu privilégié. J'ai travaillé dans le cadre du mouvement ATD/quart-monde et ce mouvement installait des «pivots» dans les lieux où il développait son action. Il s'agissait, en fait, d'un local plein de rayons chargés de livres. Même s'ils ne savaient pas lire, les enfants apprenaient à manier ces livres, à les aimer, à les respecter et à avoir envie d'écouter des histoires. C'est une bonne approche de la lecture puisqu'elle leur donne envie d'apprendre à lire. Je suis à votre disposition, Monsieur le Ministre, pour parler de cet aspect de la question.

Dans le domaine social, M. Duponcelle a déjà abordé le problème des barèmes et des IMP. Je voudrais, quant à moi, parler d'une priorité indiquée dans l'exposé des motifs: la lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté. A cet égard, je m'étonne que l'article traitant de la subvention pour la prévention, l'éducation, l'information, la coordination et les développements communautaires, article dans lequel figurent les subsides octroyés à l'asbl «Le Nid», au «Forum de lutte contre la pauvreté» et à la «Maison de la solidarité», se trouve amputé d'un montant de 1 250 000 francs. L'article suivant, portant sur un montant de 1 300 000 francs, passe tout simplement à la trappe... Vous devez savoir, Monsieur le Ministre, que le «Forum de lutte contre la pauvreté» regroupe et essaie de coordonner environ septante associations luttant contre l'exclusion et la pauvreté et non les CPAS comme mentionné dans le livret explicatif.

Vous avez manifestement prévu un subside d'encouragement, ce qui constitue un progrès par rapport à la situation antérieure. Si mes informations sont exactes, ce subside s'élèverait, cette année, à 500 000 francs, alors que l'aide accordée l'année passée à ce Forum n'était que de 150 000 francs. Cependant, vous devez comprendre qu'un montant de 500 000 francs reste insuffisant si l'on veut assurer une coordination, pour laquelle un secrétariat efficace est indispensable. Il faut savoir que nos collègues néerlandophones octroient une aide de 2 millions à une association similaire. Fournir un effort supplémentaire dans ce domaine est aussi un moyen d'assurer la présence francophone sans pour autant monter aux barricades, et de se mettre en concordance par rapport aux priorités affirmées.

Je ne vais pas m'étendre sur l'asbl «Le Nid» en particulier ni sur la lutte contre la prostitution en général mais je voudrais préciser que, selon l'édition 1991 du Livre blanc de la Fondation Roi Baudouin, cette asbl est la seule association active sur le terrain et, par conséquent, la seule association proche de la réalité en ce domaine. Même si ce poste diminue, je veux croire, Monsieur le Ministre, que vous veillerez à ce que les subsides accordés à ce genre d'associations puissent augmenter au fil du temps.

En matière de santé — je m'adresse également à M. Thys — ce budget comporte bien entendu certains points positifs: la mise en application du protocole d'accord de la table ronde intersectorielle et la revalorisation des subsides aux centres de santé mentale. En ce qui concerne ce dernier point, je voudrais insister sur les aspects sociaux du travail de santé mentale. Il faut assurer une aide ou un recours psychosocial également aux groupes sociaux les plus défavorisés, aide fournie par des personnes formées en fonction de la réalité vécue par ces personnes. Les pauvres aussi ont le droit d'être déprimés et d'être longuement soignés pour sortir de cette dépression. Il ne faudrait pas pour autant réduire la pauvreté à un problème psychologique.

Etant donné que le budget réservé aux centres de santé mentale est plus important que celui attribué à d'autres actions sociales, il convient de veiller à cet aspect des choses.

Pour ce qui est des initiatives originales en matière de santé mentale, je vous demande de solliciter l'avis du Conseil consultatif, afin que les choix soient orientés vers les problèmes prioritaires. Je me permets de vous rappeler l'un de ceux-ci: le suicide des jeunes, deuxième cause de mortalité dans leur groupe d'âge. Ces choix doivent être également orientés vers les personnes dont les besoins sont prioritaires et mal rencontrés. Il convient d'intégrer ces initiatives nouvelles dans le cadre du développement communautaire des quartiers.

En ce qui concerne l'éducation à la santé et la prévention, une des spécificités propres à notre Région est le partenariat avec les associations locales. Un volet important de cette politique est la campagne de prévention du sida, menée entre autres en collaboration avec l'agence «Prévention sida». A cet

égard, nous devons formuler quelques critiques — j'espère que vous en ferez part à votre collègue, M. Gosuin — concernant, notamment, l'approche trop simpliste du problème de la prévention par cette agence. Il ne doit pas d'abord s'agir de vendre un produit, en l'occurrence le préservatif, alors que de nombreux comportements sexuels à risque visent, en fait, à échapper à l'emprise de notre société de consommation. Une approche plus personnalisée et plus sociale doit être favorisée, Monsieur le Ministre. S'il y a bien quelque chose qui ne peut se réduire à un produit de consommation sous peine de s'autodétruire, c'est l'amour.

Je voudrais enfin aborder le problème de la lutte contre la toxicomanie. Sous l'impulsion de Mme De Galan, la Communauté française a triplé son budget dans ce domaine. Nous constatons, notamment de la part du parti socialiste, et nous nous en réjouissons, une prise en considération plus pragmatique et plus réaliste des impératifs des traitements de substitution et de sevrage. Il est donc urgent de clarifier les rôles et les champs d'action respectifs de la Communauté et de notre Commission. Les spécificités et les complémentarités des actions doivent être déterminées, afin de pouvoir assurer une coordination efficace.

Je terminerai mon intervention par quelques mots au sujet du Conseil consultatif. Je constate que le Ministre a partiellement pris en compte ma revendication en faveur de la présence indispensable, au sein de certaines sections, de médecins de famille et de travailleurs du premier échelon. Je regrette cependant que l'on ne retrouve pas cette présence dans la section concernant les personnes âgées. En effet, il me semble que le médecin de famille joue un rôle essentiel vis-à-vis de ces personnes. Les médecins de famille sont également absents dans le domaine du planning familial et de la santé mentale, alors qu'ils sont pourtant un relais important aux yeux des personnes ayant des problèmes de cet ordre (*Ap: Audissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Payfa.

Mme Payfa. — Monsieur le Président, à l'occasion de la présentation du budget, j'aimerais attirer l'attention sur un secteur particulier: le budget de la santé.

Si on lit les chiffres et si on les analyse, on constate que le budget de l'aide aux personnes croît de 5,5 p.c.: il passe de 1 196 millions à 1 263 millions. Si on réintègre certaines dépenses replacées dans les autres départements, l'augmentation est de 6,1 p.c.

Le budget de la Santé, lui, croît de 23,2 p.c.: il passe de 211 millions à 260 millions. Si on déduit les 17 millions placés sur le Fonds de réserve pour la santé lors de l'ajustement budgétaire, l'augmentation est de 14 p.c.

La croissance du budget de la Santé est donc beaucoup plus rapide que celle de la dotation qui est de 5,6 p.c.

Aide aux personnes, santé: deux secteurs, deux progressions budgétaires. L'une suit la croissance de la dotation globale, l'autre est nettement privilégiée.

Pourquoi cette montée en flèche de la santé? Le protocole d'accord de la table ronde a aligné le barème des travailleurs de la santé mentale sur celui des travailleurs des hôpitaux. C'est une valorisation certaine de ces travailleurs «extra muros» dont les contraintes de travail sont cependant différentes de celles de leurs collègues en milieu hospitalier.

Mais n'y a-t-il pas un danger de ne pouvoir faire face aux dépenses à l'avenir et de ne pouvoir les contrôler puisque le Collège de l'Assemblée communautaire française n'est pas maître de ce débat? N'y a-t-il pas également un danger de voir se creuser un peu plus le fossé entre travailleurs de la santé mentale et travailleurs sociaux du secteur de l'aide aux personnes? La table ronde n'aurait-elle pas dû rapprocher les

barèmes de ces deux types de travailleurs plutôt que de créer une distorsion?

Pour le groupe FDF-ERE, il semble nécessaire de prendre des mesures pour contrôler ce budget «santé», notamment en déduisant des subventions et en tarifiant les participations payées par les bénéficiaires. La réflexion doit être poursuivie dans ce secteur, dans une vision globale «santé» et «aide aux personnes», ces deux branches étant intimement liées et l'une ne pouvant se développer au détriment de l'autre.

Je voudrais faire maintenant quelques remarques au sujet de l'enseignement. Dans le budget de cette année, aucun subside n'est envisagé pour une asbl que certains voudraient voir constituer sous le nom de CDRDP, c'est-à-dire Centre bruxellois de Recherche et de Documentation pédagogique.

Dès 1986, certains membres de l'administration demandaient sa création avec insistance, pour des raisons de souplesse accrue dans les décisions notamment concernant les cours, brevets, documentation, publication des revues, etc.

Lors de la séance plénière du 27 mars dernier, le Ministre Gosuin a longuement répondu à une question orale de M. Duponcelle à ce sujet.

Avant de constituer une asbl, il faut bien étudier les rapports entre l'administration et les asbl. En effet, les administrations existent, elles disposent de fonctionnaires compétents qui sont là pour occuper des fonctions diverses et remplir des tâches spécifiques.

Pourquoi vider l'administration de ses responsabilités en créant des asbl qui, d'une certaine manière, se substituent à elle? Une asbl n'a sa raison d'être qu'exceptionnellement, lorsqu'elle double une administration non équipée pour remplir une mission donnée.

Il est vrai qu'elle peut parfois fonctionner avec plus de rapidité et plus de souplesse. Mais il est vrai aussi qu'il est difficile pour un pouvoir public de contrôler ses activités.

Le risque existe, toujours dans le contexte de sa création par un pouvoir politique, de voir les besoins financiers augmentés.

Soyons prudents, d'autant plus que dans le domaine de l'enseignement l'asbl ISPB, Institut supérieur de Pédagogie de Bruxelles, fonctionne actuellement. La création d'une asbl dans le même domaine ne peut se concevoir que si les objectifs sont bien définis, si elle a une spécificité propre et si elle permet de mieux assurer la mission que l'on s'est assignée. Soyons donc prudents et prenons le temps d'y réfléchir. (*Applaudissements sur les bancs du FDF-ERE.*)

M. le Président. — La parole est à M. Mesot.

M. Mesot. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je voudrais brièvement me faire l'écho de deux préoccupations qui ont déjà été exprimées par le groupe PRL au sein de la Commission.

La première est relative à la crainte d'un grignotage progressif des crédits affectés aux secteurs culturels traditionnels, au profit du secteur de l'action sociale et de la santé, aussi digne d'intérêt que soit ce dernier. C'est en quelque sorte l'histoire de l'Ogre et du Petit Poucet. D'une part, les moyens financiers s'élèvent à 300 millions, et d'autre part, ces moyens dépassent un milliard et demi. J'estime que le secteur culturel doit être préservé. Il faut être attentif à ce problème. Le Ministre Gosuin s'est d'ailleurs déclaré d'accord sur ce point.

Je voudrais particulièrement attirer l'attention sur un article du secteur de l'Administration générale concernant plus précisément le personnel et les dépenses de fonctionnement des services communs. Il s'agit d'un montant de 207 millions qui est une sorte de nébuleuse. En effet, on n'arrive pas à y

voir clair, à savoir ce qui, dans ce montant, concerne le personnel affecté au secteur culturel, les dépenses de fonctionnement relatives au secteur culturel, d'une part, et au secteur social et de la santé, d'autre part. Je n'ai pas trouvé d'indications dans la réponse du Ministre figurant dans le rapport, mais je me souviens qu'il s'est exprimé sur cette question et qu'il a promis de faire établir, dans les grandes lignes, cette ventilation entre le culturel et l'action sur le plan social et de la santé. Je suis convaincu que le Ministre veillera à ce que le nécessaire soit fait à cet égard.

Notre deuxième préoccupation, qui a d'ailleurs également été exprimée en commission par le Ministre, est causée par le progressif désinvestissement de la Communauté à l'égard de Bruxelles. Je rappelle que la répartition entre la Wallonie et Bruxelles a toujours été régie selon la clé de répartition mise au point à l'époque par les Ministres Dehousse et Persoons, dont le principe est *grosso modo* d'attribuer un quart à Bruxelles et trois quarts à la Wallonie. Il est évidemment impossible d'appliquer cette clé d'une manière stricte, secteur par secteur, mais il convient de vérifier si elle est respectée de manière globale. Et c'est là que des inquiétudes peuvent se manifester. Ainsi, il a toujours été accepté que certains secteurs culturels comme la musique et la danse soient privilégiés en Wallonie alors que d'autres secteurs, notamment celui du théâtre, soient davantage privilégiés à Bruxelles. Or, nous apprenons que la Communauté française envisage des investissements importants en matière théâtrale à Namur. Il ne faudrait pas que des glissements se produisent et il faut veiller à ce que cette répartition de *grosso modo* un quart, trois quarts soit respectée. Le Ministre Gosuin a annoncé en commission qu'il ferait procéder à une étude à ce sujet. Nous serons très attentifs aux résultats de ce travail.

Telles sont donc les deux grandes préoccupations du groupe PRL et les amendements qu'il dépose vont évidemment en ce sens.

Je voudrais ajouter un mot au sujet des asbl et me joindre aux propos nuancés de notre collègue Marion Lemesre. Il est possible que certaines asbl ne soient plus actuelles, ne soient plus opportunes. Peut-être faudra-t-il envisager de supprimer l'une ou l'autre. En revanche, il faut être attentif au fait que certaines initiatives ne seraient jamais prises sans les asbl, sans les animateurs compétents et motivés qui y sont actifs. Il ne faut pas que la suppression de certaines asbl entraîne la suppression d'activités culturelles utiles, ce serait extrêmement dommageable. J'ajoute que les asbl rendent possible une participation plus grande de l'opposition, dans le cadre d'un pluralisme relatif peut-être, mais existant. Par conséquent, nous aurions mauvaise grâce à les rejeter purement et simplement.

Il convient donc d'examiner la question cas par cas. (*Applaudissements sur les bancs PRL.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Guillaume-Vanderroost.

Mme Guillaume-Vanderroost. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, au nom du groupe socialiste, je me permettrai de développer devant vous quelques considérations ayant trait à l'administration de la Commission communautaire française: tout d'abord, des remarques concernant le volet 04 «administration générale» et, ensuite, une série de questions concernant les dynamiques budgétaires propres des différents secteurs couverts par nos compétences.

Les remarques budgétaires concernent principalement le souci de mieux ajuster les dépenses de fonctionnement, ce qui est tout à fait louable. Néanmoins, je reste, nous restons sceptiques quant au maintien ou à la diminution de certains postes liés essentiellement à des coûts qui, en principe ou logiquement, auraient dû subir des augmentations vu que nous avons depuis quelques mois deux lieux d'implantation avenue Louise. Ce sont les rubriques concernant les assurances, le

téléphone, l'affranchissement, la consommation d'électricité et l'entretien des locaux.

Dès lors, nous veillerons, lors de la remise des comptes de l'année 1992, à vérifier s'il était logique de tabler sur une augmentation de plus ou moins 50 millions par rapport aux dépenses engagées au compte de l'année 1990, bien que cette augmentation représente plus ou moins 20 millions, soit 10 p.c. du budget de 1991.

Je formule aussi le souhait que le personnel retrouve très rapidement des conditions de travail agréables étant donné que le déménagement et l'aménagement intérieur des nouveaux locaux ont mis, à certains moments, leurs nerfs à rude épreuve.

Venons-en à présent aux questions. Nous allons voter début juillet le budget de 1992. Au cours du premier semestre, nous avons voté successivement les douzièmes provisoires qui ont permis de faire fonctionner notre Commission communautaire. Cette situation, loin d'être nouvelle, est principalement tributaire de la fixation de notre dotation par la Communauté française qui vient seulement de voter son budget.

La vie sociale et culturelle en Région bruxelloise ne s'est pas arrêtée pour autant. Elle a pourtant ceci de particulier qu'elle doit fonctionner à contretemps de l'année budgétaire. Je m'explique: l'activité socioculturelle, sociale et de santé est rythmée en fonction d'un espace temps allant de septembre à juin de l'année suivante et non par une année civile et budgétaire.

En raison de ce décalage, de nombreuses organisations et associations élaborent entre avril et juin leur programme et mettent sur pied de nouvelles initiatives d'ailleurs sollicitées par l'administration même.

L'accueil de ces programmes d'activité se fait donc par l'administration en septembre et génère une ventilation des subventions. Toutes les activités, qui se sont déroulées de janvier à juin 1992, sont souvent la continuité d'un programme établi pour l'année culturelle 1991-1992. Les nouvelles activités, elles, débiteront en septembre 1992.

Certaines de ces activités peuvent se prévaloir de rencontrer des critères précis de subventionnement inscrits dans des règlements mais ce n'est pas le cas pour toutes les activités subventionnées. Il est certain que l'administration peut motiver son appréciation des activités proposées par les associations. Il est certain que les déclarations du Collège lors de la présentation du budget annuel peuvent servir de fil conducteur quant au soutien de nouvelles initiatives. Mais je crois que ceci reste confidentiel, d'autant que nous sommes en pleine période vacances scolaires et culturelles.

En bref, pourriez-vous me préciser si les projets qui débiteront en septembre 1992 seront imputés au budget 1992 ou au budget suivant? En effet, siégeant dans un organisme dépendant étroitement de la Communauté française, j'ai appris hier que cette pratique était courante. Cela signifierait que les nouveaux projets introduits en septembre seraient déjà porteurs des aménagements futurs du prochain budget, et donc de choix politiques futurs. Je rejoins ici les commentaires que ma Collègue, Mme Willame, a faits sous une autre forme.

Si je souligne le décalage constant qui existe entre année culturelle et année budgétaire, j'émet le souhait que l'administration soit le lieu univoque de la clarification des délais, des conditions d'octroi des subventions, et de la diffusion des informations à nos concitoyens, nos groupements et nos associations.

En conclusion, pouvez-vous me confirmer que la pratique de l'année culturelle ne lèse pas les associations ayant peu de moyens humains et financiers? Pouvez-vous me garantir également une meilleure lisibilité du prochain budget pour les associations, notre fonction, à la fois en tant que conseiller qu'en tant que membre actif participant à la gestion de certai-

nes asbl subsidiées, étant souvent de les éclairer? Pouvez-vous, enfin, me confirmer un souci de transparence des procédures administratives?

Pour terminer, je vous demanderai, Monsieur le Ministre, d'être très attentif au sort réservé aux associations qui ont leur siège au 29, rue Blanche. Ces associations soutiennent principalement des femmes en difficulté connaissant des problèmes sociaux et économiques. La vente de l'immeuble par la Communauté française serait dommageable pour l'ensemble de ces associations. Ce lieu est connu des femmes; il a une histoire.

Il serait regrettable qu'il disparaisse du réseau d'interventions générées par les activités du 29, rue Blanche. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Looz-Corswarem.

M. de Looz-Corswarem. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, avant d'aborder le sujet qui nous occupe, je désire rappeler une phrase du rapport qui affirme: «Presque tous les secteurs du budget de la CCF sont concernés par la politique d'intégration.» Je ne me priverai donc pas de parler de cette intégration qui, de plus en plus, devient un véritable mythe pour certains.

Que découvre-t-on lorsque l'on jette un premier coup d'œil dans le rapport relatif à ce projet de règlement? Dix-sept millions trois cent mille francs pour l'éducation permanente — qui, d'après le PRL, devrait s'appeler l'agitation permanente —, donc pour les syndicats, qui ne spolient déjà que trop les Belges, et d'autres professionnels de l'agitation, de la subversion, comme le MRAX, la Ligue des droits de l'homme, SOS Racisme etc., et seulement 5 millions en faveur de l'enseignement supérieur. C'est-à-dire 3,5 fois plus pour l'excitation permanente que pour l'enseignement qui forme les élites.

Ces chiffres sont symptomatiques de l'état d'esprit des «princes» qui ont la prétention de vouloir nous gouverner. Ces derniers lâchent le *minimum minimorum*, parce qu'ils n'osent pas faire autrement, pour la formation des élites. Pourquoi? Parce que non seulement celles-ci ne sont pas électrices pour les archéo-totalitaires, mais parce que, comme il est dit à la page 10 du rapport, «Le monde des intellectuels et des artistes reste étranger à celui des responsables politiques.» La seule forme de dialogue que les premiers veulent bien encore avoir avec les seconds, c'est la demande de subsides. Quel camouflet pour les seconds, tout juste bons à donner des subsides. Une fois qu'on les a, on tourne le dos avec mépris à la gent politicienne!

Autre chiffre symptomatique: les 20 650 000 francs de l'audiovisuel, avec entre autres 8 millions, qui sont en réalité 11 millions avec les frais de bureaux, pour Télé-Bruxelles qui devrait s'appeler Télé-Bruxelles-Mensonge. Cette officine marxiste, experte dans l'art de la désinformation, de l'information dirigée unilatéralement, de l'intoxication, n'arrête pas de cracher son fiel congénitalement antibelge avec l'argent de tous les contribuables, y compris, bien sûr, de ceux, de plus en plus nombreux, appartenant au Front national belge qu'elle veut ignorer car ils deviennent de plus en plus gênants pour elle et ses maîtres. C'est pourtant également les impôts et taxes de ces derniers qui contribuent à nourrir Télé-Bruxelles.

On constate donc que la propagande marxiste et ses branches annexes absorbent une portion du budget quatre fois supérieure à celle de l'enseignement universitaire. Voilà où l'on en est à Bruxelles. Une dictature de moins en moins douce, de plus en plus dure a mis le grappin sur l'audiovisuel de la capitale de la Belgique. Le processus d'asservissement des Belges et des Bruxellois en particulier est en marche. (*Colloques.*)

M. De Coster. — Mieux vaut en rire!

M. de Looz-Corswarem. — Le point fort de ce projet de budget, je l'ai dit tout à l'heure — le rapport le confirme — est donc bien l'immigration-intégration, puisqu'on ose écrire sans la moindre pudeur dans le rapport, à la page 14, que « Presque tous les secteurs du budget de la CCF sont concernés par la politique d'intégration. »

Après décryptement de cette phrase, on peut comprendre que presque tout le budget de la CCF est réservé à l'intégration, donc à l'immigration musulmane, puisque Bruxelles n'a pas de problème avec ses autres étrangers.

C'est l'idée fixe et effrayante de ceux qui prétendent gouverner les Belges, mais que ceux-ci rejettent de plus en plus. En effet, je l'ai dit déjà, tous les sondages, toutes les enquêtes le confirment, même celle qui vient de paraître dans le torchon d'extrême-gauche de sœur Thérèse dont il faut évidemment également décrypter les affirmations qui souvent ne sont qu'un pâle reflet déformé de la vérité. Les partis au pouvoir sont en chute libre et l'Exécutif, Ministre-Président en tête, encaisse une dégelée méritée. Sauf vous, Monsieur le Ministre Gosuin : vous tenez le coup; vous avez l'état de grâce; pourvu que cela dure...

Le référendum qui vient d'avoir lieu dans une ville française n'ayant dans ses murs que 17 p.c. d'immigrés confirme que plus de 87 p.c. des électeurs sont contre l'immigration-intégration. Détail piquant, cette consultation populaire a été organisée par un maire socialiste. Voilà un démocrate sincère qui se veut à l'écoute du corps électoral. Bravo! C'est impensable en Belgique où nos faux démocrates ne cessent d'invoquer la démocratie pour mieux la violer. Imaginez ce que donnerait pareil référendum dans certaines communes de notre agglomération où les immigrés sont trois fois plus nombreux que dans cette commune française.

Cette intégration, personne ne la veut, ni mes amis zaïrois, ni mes amis sénégalais, ni mes amis éthiopiens, ni mes amis indiens, encore moins mes amis chinois, ni les Belges, ni Allah lui-même, puisqu'il a dit, par la bouche de Mahomet son prophète: « L'islam va s'étendre là où s'étendent le jour et la nuit et Dieu ne va pas quitter une maison sans que cette religion y entre. » Ce propos, ressassé à longueur de journée par les imams payés par les petits Belges, exprime ouvertement et clairement le programme de l'islam engagé dans une guerre totale contre l'Occident, comme l'écrit le périodique *Le Point* qui n'a pourtant rien de commun avec *Le Pen*, bien au contraire. Et cet hebdomadaire cite dans son n° 2422 la déclaration d'un représentant marocain qui affirme: « Nous n'avons pas à nous intégrer à l'Europe. Notre devoir est d'intégrer l'Europe à la vaste communauté islamique. Désormais, l'islam est en marche, et rien ne l'arrêtera. »

Tout le monde sait que les étrangers âgés de vingt-cinq ans et moins sont déjà majoritaires à Bruxelles, spécialement si on y ajoute les Belges Gol, Moustache, ceux du MRAX et autres. Lorsque les Belges de plus de vingt-cinq ans seront morts de vieillesse, par qui seront-ils remplacés? Par cette majorité ayant entre zéro et vingt-cinq ans aujourd'hui. Quelle sera la langue principale dans cette ville où les Belges seront devenus minoritaires? Qui y fera la loi? Déjà avant les émeutes qui ont ravagé sa commune et les autres fiefs totalitaires de Bruxelles, avant de constater que sa popularité est en chute libre dans les sondages, notre Ministre-Président, M. Picqué, disait qu'il était moyennement optimiste. Que doit-il penser maintenant dans son for intérieur?

Les mots qui reviennent le plus souvent dans le rapport sont: immigration, intégration, marginalisation, rattrapage scolaire, exclusion. Mais quelles sont ces populations liées à tous ces graves problèmes? En lisant la littérature officielle du CRB et de ses satellites, on apprend que la drogue touche spécialement les privilégiés du régime. De plus, ces publications

affirment qu'ils sont malades, apportent chez nous la tuberculose qui n'existait plus en Belgique, mais également le sida. Enfin, ces étrangers sont le plus souvent sans qualification. Que viennent-ils donc faire chez nous?

Que l'on applique la convention belgo-marocaine déjà trop laxiste! Son article 11 dit que le travailleur marocain, à l'expiration de son contrat, ne peut rester en Belgique qu'à la condition d'être réembauché dans le même secteur. Ce qui signifie clairement que ceux qui sont au chômage doivent rentrer chez eux. Les Belges qui travaillent n'ont pas à payer des indemnités aux étrangers qui ne font rien...

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Cela n'a rien à voir avec le budget.

M. le Président. — Monsieur de Looz, veuillez en revenir au sujet.

M. de Looz-Corswarem. — Alors, que l'on ne continue pas à déclarer que puisqu'on les a fait venir, on ne peut plus les renvoyer chez eux! Ce problème qu'elle a créé de toute pièce sera le tombeau de la majorité, sur le papier, encore en place. Plus elle baisse son pantalon, plus on lui donnera des coups. Ceux qui ne connaissent que la force ne peuvent comprendre que l'on agisse autrement.

Une voix dans l'assemblée. — On n'entend rien!

M. de Looz-Corswarem. — Ceux qui font semblant de lutter contre l'exclusion et la marginalisation ne sont pas sincères, car c'est eux qui marginalisent de plus en plus la population belge en octroyant des pensions de misère aux indépendants, en excluant, en pourchassant, en agressant tous ceux qui ne pensent pas comme eux tout en sortant des slogans qu'ils n'appliquent qu'en faveur des étrangers: le droit à la différence, la liberté d'expression, les droits des minorités. Les Belges qui résistent et combattent le totalitarisme devront bientôt demander le droit d'asile dans les pays voisins, fuyant les persécutions totalitaires dans tous les domaines. Le FNB est bien placé pour le savoir et donc en parler.

M. De Coster. — Monsieur le Président, vous devriez signaler à l'orateur que son discours est inaudible...

Une voix. — Tant mieux!

M. De Coster. — ... et qu'il est très éloigné du sujet. Je demande un rappel à l'ordre. Qu'il cesse ses pantalonnades!

M. de Looz-Corswarem. — Autre point du rapport qui fait peur aux Belges dignes de ce nom...

M. De Coster. — Quels sont les Belges dignes de ce nom, à part vous?

M. le Président. — Monsieur de Looz, j'insiste une deuxième fois pour que vous reveniez au sujet.

M. de Looz-Corswarem. — Un autre point du rapport qui fait peur aux Belges dignes de ce nom, c'est le sort qui sera réservé aux asbl, je veux dire les menaces même pas voilées qui planent sur elles.

En effet, afin d'obtenir un subside, elles devront signer un contrat de gestion avec le pouvoir. Sinon rien. Ce contrat de gestion imposé aux asbl les obligera à mettre leurs objectifs et activités en concordance avec ceux du Collège et de l'ACCF, c'est-à-dire de la majorité en place. Ces asbl deviendront, sous peine de mourir faute de moyens financiers, des marionnettes

des bœni-oui-oui aux ordres de l'hydre politico-totalitaire qui nous asservit. Et il est ajouté en page 7 que les délégués de celle-ci exerceront un contrôle accru sur ces asbl.

Voilà donc la culture belge indépendante du pouvoir prise à la gorge par ce dernier et ses hommes de main qu'il appelle ses délégués. Et le rapport précise qu'il s'agit d'éviter que les asbl ne vident l'administration de ses compétences et de son travail. Ce qui signifie qu'il convient que même les asbl qui ont montré patte blanche ne bougent pas trop afin de ne pas ôter le pain de la bouche des fonctionnaires et de ne pas marcher sur leurs plates-bandes. Ils sont devenus tellement nombreux en Belgique que chaque Belge doit entretenir un tiers de fonctionnaires avec ses taxes et impôts. Et ne sachant plus comment les occuper, le pouvoir veut en faire des espions à sa dévotion. Le Belge a de plus en plus peur. Il peut encore se défouler aux élections et il en profite. Nous voilà donc en plein dirigisme totalitaire.

M. De Coster. — Monsieur le Président, l'article 35, paragraphe 6, du Règlement stipule que toute allusion personnelle offensante, toute imputation de mauvaise intention sont défendues sous peine de rappel à l'ordre.

M. de Looz-Corswarem. — D'autres chiffres choquent. L'aide à la jeunesse tombe de 1 002 000 à 550 000 francs. Pauvre jeunesse. Elle doit maudire la bande des 5,5. Mais les jetons de présence pour engraisser les petits amis s'élèvent à près d'un demi million.

Pour la gymnastique du troisième âge, le subside est amputé d'un tiers.

Les aveugles, qui ne recevaient déjà qu'un subside symbolique de 251 000 francs, devront se débrouiller avec 200 000 francs. Comme s'ils ne sont déjà pas assez malheureux ! Le subside en faveur du Musée des enfants est amputé des deux tiers par rapport à 1990. Faut-il croire que sa direction n'a pas réussi son examen de passage de marxisme ?

Mais le subside pour le centre d'aide aux familles — quelles familles ? On ne le sait que trop ! — passe de 73 420 000 à 260 700 000 francs, soit près de 350 p.c. fois plus, montant à mettre en parallèle avec les malheureux 5 millions de l'enseignement supérieur.

Enfin, pour qui roule la Communauté dite française — mais en fait romane —, cette communauté de basse-cour qui veut nous imposer à nous, Bruxellois, son coq ridicule qui n'est que l'emblème du PS des provinces du sud de la Belgique ? La question de se voir affublé de la livrée des totalitaires du sud. A Bruxelles, on n'en veut pas. Le Bruxellois n'est pas le larbin, l'otage d'un parti politique qui, demain, sera étranger, puisque la gent politicienne veut nous imposer le confédéralisme avant de faire tomber la Belgique francophone sous sa dictature par le séparatisme.

A la solde de qui est-elle, cette Communauté romane ? Par qui est-elle payée pour faire son travail de sape qui fera de la Belgique francophone en général et de Bruxelles en particulier le désert culturel qui fait les choux gras de l'étranger ? En liquidant son patrimoine immobilier bruxellois abritant des organismes culturels, c'est en réalité pour la frange flamingante du pouvoir qu'elle travaille, en livrant petit à petit Bruxelles à celle-ci. Voyez ce qui se passe place des Martyrs. Elle prétend ne pas avoir d'argent pour l'enseignement. Mensonge ; elle en a bien, par exemple, pour installer un ascenseur de 8 millions dans la Maison des écrivains contre leur avis. Leur maison bourgeoise n'a que deux étages ; elle n'en avait pas besoin. Incroyable, mais authentique, malheureusement.

Les frais de personnel augmentent de 17 millions et les dépenses de fonctionnement enflent de 8 617 000 francs. Cependant, la population belge de Bruxelles n'arrête pas de fuir pour se réfugier en des lieux moins pollués, moins dange-

reux, moins taxés que notre capitale. C'est donc bien pour une certaine immigration que l'on engage du personnel et que l'Exécutif loue toujours plus de bureaux dans les quartiers les plus chers de Bruxelles.

La fête du 27 septembre est inconnue du FNB qui ne connaît que le 21 juillet. Le 27 septembre, c'est la fête de la subversion. Un million trois cents mille francs pour permettre à la nomenklatura politicienne de se gaver aux frais du contribuable belge, c'est inadmissible et écœurant. Le FNB est, lui, du côté de ceux qui souffrent. Il ne participera donc jamais à ces coûteuses sauteries.

Quant à *Cinergie*, il faudrait que l'Exécutif accorde ses violons à propos du tirage de cette publication. A la page 27 de la notice explicative, le tirage est de 20 000 exemplaires et à la page 38, il descend à 3 000 exemplaires.

J'apprends que ce périodique n'a même pas 430 abonnés ! C'est donc qu'il n'intéresse personne. La CCF accorde un subside de 1 400 000 francs. La participation de la CCF est donc de près de 500 francs par numéro et l'abonnement annuel, donnant droit à dix numéros, est de 500 francs. La CCF perd donc 4 500 francs par abonnement. M. Ravitz et son petit monde de planqués qui ne passionnent personne coûtent très cher au contribuable bruxellois.

Et les petits Belges, que deviennent-ils dans ce beau projet de budget ? Ils auront droit aux miettes, s'il en reste. Chacun a ses amis, ceux du FNB sont les Belges, devenus citoyens de seconde zone dans leur propre pays. Bref, vous l'avez compris, le vote du FNB sera un non catégorique.

M. le Président. — La parole est à M. Thys, Ministre, membre du Collège.

M. Thys, Ministre, membre du Collège chargé de la Santé. — Monsieur le Président, Chers Collègues, permettez-moi, avant tout, de remercier les rapporteurs, MM. Escobar et Harmel, qui nous ont présenté une synthèse des débats intéressants de notre Commission du Budget. Je voudrais également remercier tous les intervenants qui, dans le cadre de la discussion générale, se sont préoccupés de la politique de la santé qui relève plus particulièrement de mes compétences.

A cet égard, je tiens à rappeler que le Collège a voulu, en priorité, concrétiser les accords de la table ronde intersectorielle menée avec les représentants des pouvoirs organisateurs et des travailleurs des services de santé mentale. Ces accords prévoyaient principalement la revalorisation des subsides octroyés aux associations par l'augmentation des subventions relatives aux rémunérations des travailleurs et des frais de fonctionnement.

Le règlement que nous avons adopté le 27 mars dernier permet, en effet, de rencontrer une demande que les centres de santé mentale ont soutenue depuis plus de vingt ans, à savoir bénéficier de subventions comparables aux salaires qui sont accordés dans les établissements hospitaliers. Pour rencontrer cette demande et pour mettre en œuvre le Règlement de notre assemblée, le Collège vous propose d'augmenter sensiblement les subsides accordés aux centres de santé mentale, d'environ 220 millions en 1991 à 251 millions en 1992, soit une croissance de 15 p.c. Je confirme que ce crédit permettra de concrétiser entièrement le protocole d'accord de la table ronde intersectorielle, notamment l'octroi des subventions sur base des barèmes et de la programmation sociale des pouvoirs publics subordonnés, qui est la référence de notre règlement.

A ce propos, je voudrais faire remarquer à Mme Payfa que la croissance dans le secteur de la santé est de 15 p.c. et non de 23 p.c., comme notre collègue semble l'indiquer. Les subsides pour les centres de santé mentale en 1991 s'élèvent à un total de 220 millions. Le montant de 201 millions inscrit

dans le budget ne comprend pas les soldes qui seront liquidés à partir du fonds de réserve.

Comme j'ai eu l'occasion de le rappeler en commission, ce règlement ne s'appliquera que durant une période transitoire, dans l'attente d'une refonte globale de la réglementation des services de santé mentale. Cette adaptation de la réglementation est actuellement préparée avec notre administration. Elle s'inspire notamment du rapport de Mme Verhaegen. Un projet sera soumis à la concertation du secteur et à la section des institutions et des services de santé mentale du Conseil consultatif que notre Collège vient d'installer.

La nouvelle réglementation — dont le projet sera soumis à notre assemblée vers la fin de cette année — pourrait être applicable dès le 1^{er} janvier 1993. Elle permettra aux centres de santé mentale de s'inscrire dans une dynamique de planification et de programmation globale définie à l'échelon de notre Région. Des nouvelles conditions d'agrément seront proposées pour donner plus de souplesse aux centres de santé mentale dans la gestion de leur projet.

En réponse à l'intervention de M. Cools, je voudrais également insister sur le fait que les subsides importants que nous allouons aux centres de santé mentale ne seront pas uniquement destinés à des activités psychiatriques, comme le travail de consultation. Les centres de santé mentale développent, en effet, un grand nombre d'initiatives qui portent notamment sur : la prévention, la coordination — notamment la participation à des coordinations sociales locales —, la prise en charge de patients toxicomanes et de personnes souffrant de problèmes psychogériatriques.

La diversité de ces activités, qui sont subsidiées sur base d'une réglementation organique, atteste de la volonté du Collège de développer à Bruxelles une politique spécifique de santé à l'égard des Bruxellois francophones et, en particulier, à l'égard des associations francophones concernées par la santé.

Le projet de budget que nous vous soumettons aujourd'hui ne limite donc pas — comme le pense M. Cools — les crédits pour la prévention et les autres initiatives en matière de santé à dix millions de francs puisqu'une partie importante des 251 millions de «subsides aux centres de santé mentale» permet de développer ces initiatives de prévention et de coordination.

Par ailleurs, nous avons effectivement procédé, sur d'autres articles, à une diminution des crédits par rapport aux montants tels qu'ils avaient été ajustés pour le budget de l'année 1991. Ces diminutions peuvent être expliquées par deux contingences :

1^o L'ajustement budgétaire pour 1991 relevait d'une augmentation ponctuelle de la dotation de la Communauté française, pour encourager quelques expériences pilotes en matière de santé;

2^o Nous avons choisi de limiter nos interventions aux associations avec lesquelles nous avons déjà pris des engagements, dans l'attente d'une évaluation globale par la commission de la Santé du nouveau Conseil consultatif. Nous avons, en effet, mandaté les deux sections concernées par la politique de la santé au sein du Conseil consultatif pour nous faire assez rapidement des propositions concrètes, afin que la politique que nous développerons en cette matière tienne compte, d'une part, d'une coordination nécessaire avec la politique menée par la Communauté française et, d'autre part, des spécificités de la Région de Bruxelles-Capitale.

Après avoir analysé ces propositions et en concertation avec nos collègues de l'Exécutif de la Communauté française, nous proposerons à votre assemblée de nouvelles priorités budgétaires. Cela me paraît donc rencontrer parfaitement les préoccupations de M. Cools puisque cela devrait nous permettre de définir, en concertation avec les associations, des

priorités politiques spécifiques pour la Commission communautaire française.

Au-delà de ces réflexions fondamentales, je voudrais insister sur l'effort, en termes de transparence et de participation, que le Collège entend mener avec les différents acteurs impliqués dans la politique de la santé.

Notre souhait est de favoriser, dans toute la mesure du possible, une large concertation de ces acteurs de terrain avant que nous n'opérions des choix politiques.

Les outils qui ont été installés à notre initiative, en particulier, le Conseil consultatif et ses différentes sections, sont autant de garanties pour assurer la participation des associations du secteur. Cette concertation formelle permanente permettra de renforcer la transparence et la visibilité nécessaires à l'action politique.

Je pense que ceci devrait rassurer M. Galand. Je veillerai bien entendu, à ce que soient menées des actions en faveur des plus démunis.

Je forme le vœu que ce Conseil consultatif et les nouvelles réglementations que nous vous proposerons favorisent une meilleure adéquation entre les besoins des Bruxellois francophones et les moyens budgétaires dégagés par notre Assemblée. *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

M. le Président. — La parole est à M. Gosuin, Ministre, membre du Collège.

M. Gosuin, Ministre, membre du Collège, chargé de la Culture et de l'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, Chers Collègues, je voudrais à mon tour remercier la Commission et les rapporteurs de l'excellence du travail qui a été effectué dans un temps relativement limité. Je tiens également à souligner la qualité du débat ainsi que des interventions d'aujourd'hui.

Permettez-moi tout d'abord d'évoquer la problématique de l'équilibre budgétaire. Nous ne nions pas l'utilisation de soldes des années antérieures, mais il est clair que cette situation ne peut pas se répéter, car ces soldes ne sont pas inépuisables. Il faut inscrire cette volonté dans une réflexion politique. A un moment où l'on mesure l'urgence d'une présence francophone et de la Communauté française à Bruxelles, il nous semblait important de maintenir les efforts antérieurs, tout en soulignant la nécessité de réaliser des réformes structurelles à terme, par exemple dans les secteurs de l'action sociale.

L'équilibre budgétaire, ce n'est pas tout et son contraire. J'ai entendu certains critiquer l'utilisation des soldes antérieurs et dire en même temps qu'il ne fallait pas augmenter la participation des bénéficiaires, mais bien augmenter à chaque article les différents postes budgétaires.

Nous ne sommes pas des Merlin budgétaires. La rigueur est nécessaire et nous devons procéder à des choix. Ceux-ci ont été faits en toute clarté. Ils ne portent pas sur une seule année, mais bien sur plusieurs années, parce qu'ils conditionnent réellement les enjeux de notre ville. Je le dis en toute sérénité et sans aucun esprit revendicatif : il s'agit de l'enjeu de la présence et de l'affirmation de notre culture française à Bruxelles.

Ces choix concernent aussi toute la problématique de la marginalisation, de la délinquance, du décrochage scolaire, de l'intégration des immigrés et des difficultés inhérentes aux milieux défavorisés.

J'en reviens à l'équilibre budgétaire. Il a été l'occasion d'aborder le problème de l'évolution du personnel. On parle souvent de pléthore. Je puis vous fournir les chiffres : en 1989, 97 personnes traitaient un budget de 254 millions, en 1990, 106 personnes traitaient un budget de 895 millions, en 1991,

107 personnes traitaient un budget de 1,737 milliard, en 1992, 111 personnes gèrent un budget de 1,9 milliard. S'il y avait une liaison directe entre le personnel et le budget, nous n'en serions pas au chiffre actuel!

Il est vrai qu'il y a aujourd'hui des réorganisations internes, et les mutations internes sont certainement préférables à des engagements nouveaux. Notre administration est confrontée à la nécessité de s'adapter en un temps record à des charges nouvelles et importantes pour des budgets qui ne le sont pas moins. Les chiffres que j'ai cités parlent d'ailleurs d'eux mêmes.

L'équilibre budgétaire a aussi été l'occasion pour certains de s'interroger sur notre politique de réduction des dépenses de fonctionnement. Nous avons donné des instructions pour les compresser au maximum. Réussirons-nous à réaliser toutes ces économies? Je l'espère. En bons gestionnaires, nous devons nous fixer des objectifs et faire la chasse à tous les «gaspis». C'est ainsi, par exemple, qu'en matière d'électricité nous avons fait appel à une société spécialisée dans les études de consommation et la recherche des économies. Un contrat a été signé il y a deux ans, dont l'objectif est une réduction de ce type de dépenses.

En termes généraux, on m'a posé une question au sujet de la clé dite Dehousse-Persoons. Celle-ci a été, et je le pense toujours, la règle pour l'établissement du budget de la Communauté et elle s'établit à 25/75, uniquement pour les matières culturelles. A mon sens, elle est toujours d'application, et dans les contacts que nous avons avec la Communauté française, nous insistons toujours sur le respect de cet équilibre. Ces contacts ne sont pas très fréquents, je souhaiterais qu'ils le soient davantage, mais chaque fois que le Collège se réunit, nous rencontrons le Ministre de tutelle et nous évoquons une série de problèmes. De plus, nous échangeons un courrier abondant avec Ministre-Président de la Communauté française ainsi qu'avec les administrations et les directeurs de cabinet.

Il faut bien sûr être deux pour mener un dialogue, mais je puis vous dire que, jusqu'à ce jour, je n'ai pas à me plaindre de la manière dont ce dialogue fonctionne et de ses résultats.

Pour ce qui concerne les moyens qui nous ont été octroyés, nous aurions, bien sûr, souhaité obtenir davantage, mais il faut connaître les limites de l'autre partenaire. Je suis convaincu que dans les problèmes que nous vivons aujourd'hui, et notamment ceux qui sont liés à la vente des bâtiments, cette concertation jouera pleinement et l'intérêt de la Communauté française tout entière sera sauvegardé. C'est en tout cas dans ce sens que nous œuvrons.

J'en arrive à la problématique des budgets qui portent sur deux années. Pour respecter l'orthodoxie budgétaire, il convient de les répartir sur deux exercices. J'ai déjà précisé que les priorités d'aujourd'hui n'étaient pas les priorités d'une seule année, mais de plusieurs années et lorsque nous approuvons un programme portant sur l'intégration ou le décrochage scolaire, nous avons la ferme intention — qui, je crois, est partagée par cette assemblée — de poursuivre nos efforts l'année suivante. L'orthodoxie budgétaire nous impose évidemment de chevaucher deux exercices. Nous ne pourrions du reste pas procéder autrement.

J'en viens au budget des activités culturelles. J'ai entendu beaucoup de choses, mais peu de nuances.

Je ne vous cache pas que nous avons dû faire des choix, que l'un ou l'autre budget a été diminué, mais je m'inscris en faux lorsqu'il est question d'assassinat, de décapitation ou autres termes excessifs.

Comment évolue le budget des activités culturelles? En 1989, il s'élevait à 95,3 millions, en 1990 à 112,4 millions, en 1991 à 129,4 millions, et en 1992 il atteint 139,04 millions. Où est l'assassinat? Si c'est une progression de 45 p.c. du budget, je crois que le secteur culturel souhaite être assassiné plus

souvent! Sans doute, avons-nous voulu privilégier ce que certains appellent l'éducation permanente, le socio-culturel, l'enseignement et la jeunesse. Ces postes font partie de nos priorités.

Si la pratique artistique et culturelle est l'apanage des artistes et des acteurs de la culture, elle doit aussi s'adresser aux jeunes, à monsieur tout le monde, aux Bruxellois, et ce au quotidien. Il convient donc de réintroduire la dynamique culturelle à tous les échelons de notre société. C'est la raison pour laquelle nous mettons un accent particulier sur les secteurs de l'éducation permanente, de l'enseignement et de la jeunesse.

Cela signifie-t-il que nous privilégions un secteur par rapport à l'autre? Il n'en est rien. Le budget des affaires culturelles s'élève à 55 millions et celui de l'éducation permanente à 17,3 millions. Trois fois moins donc, mais nous avons cependant fait un effort particulier dans ce dernier secteur.

Les secteurs traditionnels comme les arts plastiques, la littérature et le théâtre se retrouvent dans d'autres articles. Ainsi, on retrouve les arts plastiques dans un article intitulé «Initiation à l'art plastique dans les écoles» et pas simplement dans la rubrique traditionnelle «Arts plastiques». On le retrouve également dans le secteur enseignement sous la rubrique «Encouragement à l'initiation culturelle dans les écoles», ainsi que dans le secteur éducation permanente sous la rubrique «Pratiques artistiques dans le cadre associatif». Bref, nous avons voulu créer des transversalités.

Même si elle est le secteur privilégié des artistes et des acteurs culturels, l'action culturelle doit aussi être la pratique quotidienne des Bruxellois francophones dans tous les milieux, dans la rue, dans les écoles, dans les associations ou en famille.

Si je vous lisais les différents articles, je pourrais vous prouver qu'il n'y a pas de diminution, mais bien une progression de 9 millions du budget général des activités culturelles, laquelle s'inscrit, depuis 1989, dans une augmentation globale de plus de 40 p.c. de ce budget.

D'autres questions concernaient le fonctionnement des asbl. Nous ne condamnons pas le principe des asbl, mais nous estimons qu'elles doivent, en tant qu'organismes subventionnés, rentrer des rapports, des comptes, faire l'objet d'un contrôle.

Elles doivent répondre à des conditions de souplesse et d'efficacité. Elles ne peuvent pas être concurrentes à l'administration, être des lieux de création où l'on cherche seulement à faire plaisir à l'un ou l'autre, mais elles doivent répondre à des besoins réels. C'est la raison pour laquelle nous voulons fixer un cadre plus organisé pour les relations qui existeront entre l'administration et ces asbl et les asbl à créer.

En ce qui concerne les asbl les choses évoluant, certaines seront à créer tandis que d'autres n'auront plus la même pertinence — elles devront toutes répondre aux mêmes critères et aux mêmes obligations.

On m'interroge quant à la régie graphique. J'ai été clair. En décembre 1991, une étude comptable a été menée par mon cabinet. Par ailleurs, j'ai interrogé l'administration en vue de rentrer un rapport. En effet, si je n'avais pas consulté celle-ci vous m'auriez reproché de faire du dirigisme. J'ai mon opinion, je dispose de résultats et de mon analyse. J'ai demandé — je l'ai précisé en commission — l'opinion de l'administration. En possession de ce document, il appartiendra aux politiques de trancher et de faire des propositions et des suggestions. J'espère donc que cette position sera prochainement communiquée. Je suis convaincu que l'administration ne tardera pas à répondre à ma demande.

J'en reviens à un aspect peut-être plus politique: l'image francophone de Bruxelles.

Je suis très étonné des propos prêtés ou des remous soulevés. Qu'y a-t-il donc d'extraordinaire à dire que Bruxelles est majoritairement francophone? Qu'y a-t-il d'extraordinaire à souhaiter notre implantation symbolique à la place des Martyrs? Qu'y a-t-il d'extraordinaire à affirmer que pour nous, francophones, la deuxième communauté la plus importante qui nécessite des égards, notamment sur le plan social, est la communauté maghrébine? Mais, c'est la vérité!

J'espère que nous n'allons pas, par crainte de dire la vérité, être honteux de celle-ci. Et si clamer la vérité signifie être un petit coq, alors oui, je suis un petit coq. Si clamer la vérité signifie être agressif, alors, je suis agressif mais en tout cas je préfère être un petit coq plutôt qu'une poule mouillée et je préfère pouvoir dire la vérité sans agresser qui que ce soit. Car, ce n'est pas parce que nous sommes majoritaires que nous sommes dédaigneux à l'égard d'autres cultures. Bien au contraire! La qualité d'une culture, la qualité d'une majorité — c'est peut-être une leçon qui doit aller au-delà de notre Région — est de respecter les minorités. En tout cas, je n'ai pas d'autre vision des choses en ce qui concerne les politiques culturelles qui doivent être menées en Région bruxelloise.

Certes, si la culture francophone est majoritaire, elle est ouverte aux autres. Elle est tolérante, accueillante et c'est ce qui fait la dignité d'une majorité et la force d'une démocratie. Et certains qui «aboient» — comme l'ont dit plusieurs intervenants — devraient peut-être se remémorer ces vertus d'une démocratie.

L'autre axe prioritaire est l'intégration réciproque des groupes sociaux. Qui — hormis le dernier intervenant que personne ne prend au sérieux, excepté quelques démagogues — qui peut nier qu'il s'agit d'un réel problème de notre Région? Qui peut nier que les difficultés scolaires, l'échec scolaire, l'apprentissage de la langue française, les clivages existant dans certaines classes de certaines écoles de certains quartiers sont de réels enjeux, de réels problèmes pour notre propre équilibre, pour notre propre société? Faut-il se voiler la face ou faut-il au contraire décider d'investir l'essentiel des moyens dans cette voie-là? Ces enfants sont les citoyens de demain, les francophones de demain.

Par conséquent, nous avons intérêt à ce que ces francophones soient dotés d'un outil pédagogique, d'un bagage de qualifications et d'une connaissance de la langue qui nous honorent. De plus en plus de jeunes étrangers, de jeunes Maghrébins peuvent nous donner des leçons sur la connaissance de notre culture, de notre langue et sur la tolérance. Soyons à l'écoute! C'est en tout cas un des enjeux de l'actuel Collège, enjeu qui transparaît clairement dans notre budget.

En ce qui concerne la lecture publique, il est exact que nous avons dû opérer des choix, mais ils sont momentanés, étant donné la contingence budgétaire. Il nous a semblé urgent de doter les bibliothèques de moyens pour servir les lecteurs. En effet, en termes de fréquentation, nos bibliothèques — le fait est trop souvent ignoré — n'enregistrent pas de baisse de fréquentation. Les lecteurs continuent à être assidus.

Cependant, il y a manifestement une inadéquation entre l'outil et les technologies du moment. Aussi, nous avons voulu, en priorité, mettre au point le projet de catalogue central, actuellement à l'étude dans des bibliothèques de Bruxelles-Ville sur la base du logiciel Verbis. Bien entendu, nous allons élargir la concertation avec d'autres bibliothèques afin de poursuivre l'étude de faisabilité. Cela accompli, nous devons résolument et rapidement passer à l'étape suivante: l'achat de matériel en correspondance avec ces logiciels. Et je partage l'opinion de l'intervenant: les bibliothèques sont un lieu d'animation, de diffusion et de démocratie culturelle. Nous devons donc y être attentifs!

En ce qui concerne l'aide aux personnes, point n'est besoin de répéter que ce secteur exerce un rôle essentiel dans l'insertion ou la réintégration sociale des personnes dans leur milieu

de vie. Il s'adresse à toutes les personnes défavorisées, soit par leur état, soit par leur origine sociale. Ce travail fondamental est peu connu. Les travailleurs sociaux sont trop souvent les travailleurs de l'ombre. Il n'est d'ailleurs pas étonnant qu'on parle si peu du travail social au sein de notre Assemblée et que cette situation reflète ce qui se passe sur le terrain.

Lorsque la Commission communautaire française s'est vu confier la gestion des matières déléguées en juillet 1990, un état des lieux des législations et subventions a été dressé. Il s'est avéré qu'à l'image de la fragilité et de la précarité des personnes et des familles aidées, les travailleurs sociaux vivaient la même précarité dans leur travail: salaire faible, contrat de travail aléatoire, sous-statut, peu de stabilité d'emploi, peu de subventions et par conséquent, un taux de rotation très élevé engendré à la fois par des conditions pénibles de travail et par les faibles salaires.

C'est la raison pour laquelle une des tâches essentielles du Collège a été d'améliorer la situation des travailleurs sociaux sur le plan financier, et ce de manière parallèle, dans tous les secteurs sociaux et de santé. A cet effet, 20 millions de francs, qui constituaient une somme non affectée de la dotation de 1 milliard 288 millions, ont été affectés à cette politique en 1991. Une planification de ces avantages a été élaborée jusqu'en 1993.

De plus, dès 1991, une somme d'environ 16 millions a été affectée au personnel gérant les matières sociales et de santé. On ne peut dès lors pas prétendre que l'augmentation du personnel social se soit opérée au détriment des matières traditionnelles. Au demeurant, la Commission française de la Culture consacrait déjà quelques millions et le travail de quelques agents à des projets de type social, notamment en faveur de la petite enfance.

On a parlé des centres de planning familial. L'action de ces centres est essentielle. Le budget 1992 prévoit 55,7 millions pour 24 centres. Il sont réglementés depuis 1978 par arrêté royal. Fin 1990, le Collège a agréé 4 nouveaux centres et en 1991, 5 bureaux ont été reconnus en tant que centres autonomes et ont été subventionnés. C'est dire l'importance que nous attachons à ce secteur!

Nous collaborons à l'étude commanditée par la Communauté française sur le Centre de planning familial francophone en vue de la redéfinition de leurs missions et de l'allègement des procédures administratives. Par cette étude, l'Institut d'hygiène et d'épidémiologie doit envisager d'intégrer leur action dans un véritable programme de santé publique en Communauté française. Des conclusions doivent être déposées incessamment.

Dans ce secteur, il existe un décret qui définit la mission des centres. Ce décret sera applicable en Communauté française et en Région bruxelloise par l'adoption du règlement dont j'ai déjà parlé. Les conditions de subventionnement sont un peu plus favorables qu'en Communauté française. La situation sera encore améliorée par l'octroi du subventionnement d'un travailleur mi-temps administratif.

Un problème non réglé est celui de l'activité de prévention et de l'éducation sexuelle. La Communauté française subventionne ces activités. Nous devons rester attentifs à ce qu'elle ne se désengage pas vis-à-vis des centres bruxellois ou qu'elle transfère ses moyens financiers à la Commission communautaire française.

D'autres intervenants me questionnent quant à la répartition du crédit budgétaire pour l'article visant la prévention, l'éducation, l'information, la coordination et le développement communautaires. Il s'agit de soutenir des actions spécifiques originales et concrètes à l'égard des populations en difficulté et spécialement pour les associations qui luttent contre la pauvreté. Une fois encore — je crois que M. Cools l'a confirmé — nous devons aussi faire preuve d'imagination. Nous ne

devons pas et ne pouvons pas tout inscrire à ce budget car il ne peut pas subvenir à tous les besoins. Il convient donc de travailler en synergie avec d'autres pouvoirs : avec la Communauté française, avec, comme on l'a signalé, le bicommunautaire pour ce qui concerne les sans-abris, et avec la Région pour tout ce qui a trait à la politique du patrimoine, au secteur de la pauvreté. Dans de ce dernier secteur, le budget «logement» accorde une aide de plusieurs millions au Forum de lutte contre la pauvreté.

C'est donc par ces synergies qu'il convient de définir notre action politique.

En ce qui concerne notre budget, il s'agit de soutenir des actions spécifiques, originales et concrètes à l'égard des populations en difficulté, spécialement à l'égard des associations qui luttent contre la pauvreté. Il est prévu que Le Nid reçoive 750 000 francs pour son action en faveur des prostituées. Le Forum de lutte contre la pauvreté rassemble plus de 60 associations qui luttent contre la pauvreté; il met donc l'accent sur ce travail particulier. Une somme de 500 000 francs lui sera allouée, en synergie avec le budget de la Région et le budget «logement». Il organise notamment une permanence médicale dans les gares en collaboration avec «Médecins sans Frontières».

La Maison de la Solidarité est un lieu d'entraide. Des anciens sans-abri et sans-emploi investissent leur temps et leur énergie à soutenir leurs congénères qui se trouvent dans une situation aussi critique que celle qu'ils ont connue. Cette méthode est très efficace et restitue la confiance aux personnes très fragiles sur le plan social; un budget de 300 000 francs est prévu en faveur de cette institution.

Les Vestiaires aident des personnes issues notamment du quart-monde. Les grandes opérations de ramassage de vêtements ont pour effet de dégarnir — il est vrai — les Vestiaires. Une opération de sensibilisation et de coordination sera organisée à leur intention. Enfin, il est prévu de soutenir un projet de coordination à Saint-Josse, commune très défavorisée et peu aidée jusqu'à présent. Des moyens subsistent pour quelques projets qui répondraient aux objectifs décrits ci-dessus.

D'autres questions plus précises ont trait à la composition des sections du Conseil consultatif. On me demande si des médecins y participent. Dans le secteur des personnes âgées, il y a trois médecins : le Dr. Guy Dargent du Centre Malibran, le Dr. Alexandre Carlson de l'ULB et le Dr. Philippe Meire de l'UCL. En ce qui concerne les centres de planning familial, nous avons la participation du Dr. Véronique Morelle de la Fédération des Centres de Consultations conjugales.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, j'ai essayé d'être bref et de répondre à la majorité des questions posées. Certaines ont trouvé leur réponse en commission. Je conçois que les intervenants aient voulu répéter leurs questions, mais afin d'éviter les redites, je me réfère aux réponses déjà fournies.

J'ajouterai que nous n'avons pas la prétention de croire que le budget transfigurera la politique culturelle et sociale. Ce serait faire preuve d'aussi peu de nuances que ceux qui disent que ce budget va assassiner. Il correspond en fait à un effort de cohésion, de cohérence et à une volonté politique de définir quelques lignes de force qui traduisent nos engagements et autour desquelles nous devons organiser nos moyens. Voilà l'ambition sans doute limitée, mais me semble-t-il louable de ce budget 1992. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — La parole est à M. Duponcelle.

M. Duponcelle. — Mes chers collègues, je crois qu'il existe un malentendu. Ce qui nous inquiète, à l'analyse de ce budget, c'est qu'il ne traduise pas la place que nous occupons à Bruxelles; il ne justifie pas l'existence même de notre assemblée. Si nous ne trouvons pas de spécificité, si nous ne nous caractéri-

sons pas par une action distincte de celle de la Communauté, à quoi servons-nous?

En matière de santé, certes, nous approuvons les projets du Ministre responsable de ce secteur. Mais séparés de l'action de la Communauté, quels sont les créneaux que nous développons de manière individuelle?

Au niveau du secteur social, cela est plus vrai encore, d'autant que vous réduisez l'aide aux associations qui, sur le terrain, développent des actions spécifiques en milieu urbain et en particulier au sein d'une grande ville internationale, telle que Bruxelles. Quand on compare notre action en matière de lutte contre la pauvreté aux projets pluriannuels développés par nos collègues néerlandophones, en partenariat avec des acteurs de terrain, relevant (pour la plupart) du bicommunautaire, voire même de milieux francophones, on reste coi.

Vous avez parlé des soldes antérieurs du budget en disant que vous êtes d'accord avec nous. Ils ne sont certes pas élastiques et vous n'êtes pas un «Merlin» du budget. Mais je n'ai pas critiqué l'utilisation des bonis; cet argent existe et devra être utilisé. Ce qui m'inquiète, c'est qu'ils ont été dégagés en grande partie de la dotation et qu'ils servent à maintenir le budget social en équilibre. Si aujourd'hui, cela ne pose pas de problème, cela en posera dans l'avenir car bientôt le secteur social ne pourra plus être assumé par notre assemblée. Ce point deviendra de plus en plus crucial et l'équilibre actuel deviendra un mali vis-à-vis duquel nous serons impuissants. C'est là qu'intervient la part contributive; c'est ainsi que vous espérez dégager des moyens. Nous vous reprochons en fait de ne pas vous adresser au pouvoir qui détermine les recettes de ce budget pour lui demander d'introduire une concertation plus suivie afin d'assumer nos engagements.

A propos des concertations avec le pouvoir de tutelle, vos arguties sur la situation de la Maison de la Francité, de la Maison des Femmes ou même de la Maison des Ecrivains ne nous rassurent guère. Il ne nous reste que des promesses. Vous ne les citez même pas dans votre réponse. Nous devons donc nous contenter de cela et attendre encore.

Enfin, en ce qui concerne vos affirmations selon lesquelles le «culturel» ne paie pas le personnel des matières déléguées, je me permettrai de vous contredire. J'ai établi un calcul tout à l'heure; vous en faites un autre. Mais je vous ferai remarquer que, dans vos tableaux, vous placez toujours la totalité du personnel dans la gestion des matières traditionnelles.

Je ne reviendrai pas sur la distinction entre culture et éducation permanente. Selon votre analyse, on ne peut pas séparer les deux; la culture se manifeste aussi par l'action individuelle de chacun vis-à-vis de l'acte culturel et elle est aussi importante que la création d'envergure.

Vous parlez de choix. Or, j'ai l'impression qu'en matière culturelle, aucun choix n'a été fait. Au contraire, on a voulu investir dans toutes les disciplines, à tous les niveaux. La Communauté, qui dispose de moyens beaucoup plus importants que nous, a fait exactement l'inverse. Elle a réparti géographiquement ses aides à travers la Belgique et elle a décidé de centrer son action de manière très ponctuelle; son attitude est donc claire. En ce qui nous concerne, nous donnons l'impression de vouloir tout aider, d'être partout et d'être surtout derrière tout. Vous parlez de l'action culturelle, mais vous oubliez de dire que les postes en augmentation sont surtout des asbl où le politique joue à la création ou à l'impresario.

Il a été question de la place des Martyrs. Il n'y a rien d'extraordinaire à vouloir disposer d'une vitrine. Mais quels sont les projets exacts, la finalité, et quelle en sera la rentabilité? Qu'allons-nous défendre par cette vitrine? On n'en sait guère plus.

Nous avons l'habitude que vous répondiez à nos questions par une rhétorique offusquée, voilée d'une touche d'indigna-

tion qui cache mal, finalement, l'absence totale de véritables réponses à nos interrogations.

En ce qui concerne les bibliothèques, nos opinions se rejoignent. Personne ne conteste qu'elles jouent un rôle essentiel dans la diffusion de la culture et du savoir. Elles doivent être le lieu où le livre ouvert est le symbole du partage. Mais il n'y a aucune trace de cette préoccupation dans votre budget, quoi que vous disiez.

Gérer, c'est choisir, certes. Mais il semble qu'en certains domaines, les choix ne rejoignent pas vos intentions.

Les questions de mon collègue, M. Paul Galand, concernant le Conseil consultatif portaient sur la présence de médecins de famille au sein de ce Conseil. Or, dans la liste qui nous a été donnée, il ne s'agissait que de spécialistes. Je pense qu'il y avait là aussi un malentendu.

Je vous remercie.

M. le Président. — Au risque d'offusquer notre collègue M. Drouart, je dirai à M. Duponcelle que je me réjouis toujours de l'élégance de la langue avec laquelle il exprime ses opinions.

La discussion générale est close.

La séance est levée. Nous reprendrons nos travaux vendredi 10 juillet à 9 h 30.

— *La séance est levée à 16 h 20.*

Membres présents à la séance :

MM. Adriaens, André, Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, De Coster, De Grave, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, Demannez, de Marcken de Merken, de Patoul, Mme Dereppe, MM. Drouart, Dumont, Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hermans, Huygens, Mme Huytebroeck, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Magerus, Maingain, Mesot, Michel, Moureaux, Mme Nagy, MM. Parmentier, Paternoster, Mme Payfa, MM. Poulet, Rens, Roelants du Vivier, Smal, Smits, Thys, Mmes Van Tichelen, Willame, et M. Zenner.

Ont participé aux travaux de la Commission réunie du Budget le 30 juin 1992 :

M. De Coster, Mme Dereppe, M. Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Maingain, Mesot, Moureaux, Parmentier, Paternoster, Rens, Smal et Mme Willame.